



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

6 JUILLET 2021

La séance du Conseil des 6^{ème} et des 8^{ème} arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE. - Bonsoir à toutes et tous. Nous allons commencer. Nous sommes revenus à des normes. Même si nous n'avons pas la chance de la Mairie du 1-7 qui tient le sien au Frioul, nous allons quand même assister à notre Conseil d'Arrondissements.

Mesdames et Messieurs les Élus, je vous remercie de votre présence à ce Conseil d'Arrondissements du 6 juillet 2021.

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs qui nous regardez sur Facebook ou YouTube, bonsoir à vous également et nous allons commencer par l'appel nominal par le benjamin de notre assemblée qui est Monsieur Lee FERRERO. Monsieur Lee FERRERO, je vais vous demander de bien vouloir procéder à l'appel, s'il vous plaît.

(Monsieur Lee FERRERO procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissements)

PRÉSENTS : MMES et MM. ABOURS, AMSALLEM, BENARROCHE, BERLAND, BONNAFFOUS, BRAMBILLA, CANICAVE, CECCALDI, D'AGOSTINO, DELAGE, DENIA SALONE, EL RHARBAYE, FERRERO, FORTIN, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LEMERY, MASSON, MEILHAC, MENETRIER, MERY Éric, MICHAUD, MORAINÉ, MOUNIEN, PILA, RICHARD, ROQUES, RUPNIK, TESSIER, VENTON, VINCENT, ZOUAGHI.

EXCUSÉS : MMES et MM. CASANOVA GAVINO, COLLART, HUGON (Représenté), LUSSON, MARANDAT, MERY Xavier, PERENCHIO, PERNEY, PREZIOSI, RANISE, SIMONETTI, VASSAL.

M. le MAIRE.- Monsieur FERRERO, je vous remercie. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer et démarrer ce Conseil d'Arrondissements.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2021

M. le MAIRE.- Le premier point à l'ordre du jour est le vote du précédent procès-verbal qui s'est tenu le 18 mai 2021. Nous allons procéder au vote.

Ce procès-verbal est adopté.

Avant de commencer à examiner les 33 rapports de notre Conseil d'Arrondissements, je voudrais, à quelques jours de l'anniversaire de mon élection, le 12 juillet, féliciter tous les adjoints de la majorité de la qualité de leur travail, de leur implication dans une année extrêmement difficile, marquée par une crise sanitaire extrêmement forte. Merci à vous. Vous n'avez pas compté votre temps. Vous pouvez être fiers. Nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli.

Je voudrais également saluer les agents et les équipes de la Mairie de secteur qui nous ont accompagnés pendant toute cette année, pour que nous puissions mettre en œuvre nos projets. Merci à eux.

Nous allons maintenant passer à l'examen des rapports. Le premier de ces rapports, car il est particulièrement important pour notre secteur, pour son aménagement futur, pour ses habitants, c'est le rapport numéro 28 qui va nous être présenté par Pierre LEMERY, conseiller d'arrondissements, délégué aux grands projets et aux permis de construire.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PIERRE LEMERY

2
8

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 8 et 9ème arrondissements – Boulevard Urbain Sud – 2ème et 3ème tranches – Lancement d'une réflexion globale d'aménagement et décision de mettre fin aux conventions de mise à disposition foncière de la Ville à la Métropole Aix-Marseille Provence pour la mise en œuvre des tranches 2 et 3 du Boulevard Urbain Sud.

(RAPPORT 21-37151/28/DSFP)

M. LEMERY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens qui nous suivez en direct, je vous salue. Ce rapport est présenté conjointement par Madame l'Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville et Madame l'Adjointe en charge de la politique de la ville et des mobilités.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est maître d'œuvre de la réalisation du projet du Boulevard Urbain Sud sur la commune de Marseille. Ce projet, dont la première phase a déjà été réalisée, suscite de multiples questionnements. En effet, cette initiative née au départ dans les années 1930 et pensée initialement comme une autoroute urbaine, peut être requestionnée au regard des enjeux actuels de circulation, de déplacements urbains, mais également en termes d'environnement et de promotion des modes doux. Dans ce cadre, la Ville de Marseille, sur le Boulevard Urbain Sud se situant uniquement sur son territoire, souhaite être pleinement associée pour réadapter le projet sur une nouvelle trame circulatoire des voiries existantes.

Par délibération du 8 octobre 2018 et du 16 septembre 2019, la Ville de Marseille s'était engagée à mettre à disposition de la Métropole les terrains dont elle était propriétaire afin de permettre l'engagement des travaux sur les deuxièmes et troisièmes tranches du BUS. À ce jour, la mise à disposition effective, les fonciers concernés, n'a pas été effectuée. Compte tenu de la nécessité de travailler à de nouvelles propositions d'aménagement à soumettre à la Métropole, il est proposé de mettre fin à ces conventions en vue de porter une réflexion d'aménagement sur les sites concernés. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la décision de mettre fin à ces deux conventions de mise à disposition.

Le rapport a reçu un avis très favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur LEMERY. Des interventions sur le sujet ?

M. LEMERY.- Je voudrais rajouter un commentaire sur ce dossier pour rappeler, et il faudrait que tout le monde l'ait bien à l'esprit, que c'est un projet qui comporte 25 carrefours à feu, dont 5 seront saturés dès la mise en service de l'infrastructure en heures de pointe et quelques autres proches de la saturation, selon les études de circulation présentées lors de l'enquête publique.

Encore faut-il ajouter que la circulation actuelle sur la tranche en service est aujourd'hui au niveau sensiblement de ce qui était prévu dans les études de trafic, mais cela veut dire que si l'on faisait la trajectoire dans sa totalité, on aurait un trafic supérieur qui aggraverait encore la situation.

Rappelons également que l'étude de circulation ne traite ni du carrefour Florian, dont les embouteillages sont bien connus, ni du carrefour sur le littoral comme vous le voyez sur la diapositive présentée. On voit que rien n'est dit sur ce qui se passe en direction de la Pointe Rouge, Les Goudes, etc., alors même qu'un de nos objectifs est de diminuer la circulation sur ce sujet.

Plusieurs variantes ont été présentées en s'arrêtant au Cabot, en s'arrêtant à De Lattre de Tassigny, en s'arrêtant à Joseph Aiguier ou au chemin du Roy d'Espagne, mais en fait toutes ces hypothèses n'auront pour effet que d'accroître la circulation et d'exporter les embouteillages de l'A50 sur ces différentes zones. Nous proposons de réduire cette voie à des voiries réservées aux modes doux : marche à pied, vélo et de rechercher des solutions alternatives pour les transports collectifs, par exemple en renforçant la ligne 47 qui relie la Vieille Chapelle à Sainte Marguerite.

Pour terminer, c'est un dossier qui avait fait l'objet d'un large débat au printemps 2020, marqué par des manifestations largement suivies, notamment le 8 mars et les différents candidats se sont exprimés sur ces dossiers. J'ai regardé par curiosité un peu ce qui avait été dit à l'époque, c'est-à-dire envoyé au collectif Canbus. Monsieur Bruno GILLES qualifiait le projet d'aspirateur à voitures et disait qu'il demanderait au Conseil de Métropole de voter l'arrêt des deux prochaines tranches. Monsieur BERLAND s'était engagé en faveur de la suspension des tranches deux et trois et sur la sanctuarisation du parc de la Mathilde et des jardins Joseph Aiguier. Pour le parc du Roy d'Espagne, je veux croire qu'il s'agit d'un oubli.

Enfin, comme il est d'usage dans cette assemblée, je vais terminer par une citation. Monsieur MORAINÉ en frétilla à l'avance. « Je ne vais pas être schizophrène et dire qu'il faut protéger la nature et faire couper des arbres. » Vous l'aurez reconnu, c'est Madame Martine VASSAL, conseillère de notre secteur et présidente de la Métropole qui les prononçait en octobre 2019. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Monsieur MORAINÉ souhaite intervenir ?

M. MORAINÉ.- Quelques mots, s'il vous plaît : je n'ai pas des références aussi élevées que les vôtres en termes de citations, donc je ne m'y risquerai pas. Je voudrais simplement vous indiquer que notre groupe votera contre ce rapport, naturellement, en conformité des votes que nous avons toujours émis les uns et les autres à la Métropole. Visiblement certains ont changé d'avis, notamment certains que vous citez, Monsieur LEMERY, qui avaient voté pour le Boulevard Urbain Sud à la Métropole, et qui, lors de la campagne électorale, se sont prononcés contre. En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais changé d'avis, nous allons donc rester cohérents.

Deuxièmement, les constructions qui existent à cet endroit et qui, pour certaines, sont très anciennes dans le quartier de Bonneveine ou au Roy d'Espagne, elles ont 40 ou 50 ans, et ce n'est pas la majorité GAUDIN qui les a édifiées ; les gens ont leur voiture et ont besoin de sortir et de rejoindre les autoroutes rapidement. C'est ce qui d'ailleurs a probablement conduit le premier CIQ de la ville, en territoire, en nombre d'adhérents et en nombre d'habitants, le comité d'intérêt de quartier de Bonneveine, à se prononcer pour la poursuite du projet du Boulevard Urbain Sud. C'est pour l'ensemble de ces raisons que notre groupe votera contre ce rapport.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur MORAINÉ. D'autres interventions ? Monsieur BERLAND.

M. BERLAND.- Juste une précision : si vous lisez bien ce que j'avais écrit, on faisait référence au Roy d'Espagne.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur BERLAND.

Je dirai peut-être quelques mots à l'intention de Monsieur MORAINÉ, car en vous écoutant, je me pose parfois la question de savoir si nous vivons bien dans le même monde et si nous vivons bien dans la même époque. Je pense qu'il n'aura pas échappé à Monsieur MORAINÉ que le rapport 2022 en préparation par le GIEC, c'est-à-dire le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, évoque pour l'horizon 2030, des températures très fréquemment autour de 50° sur la rive nord de la Méditerranée. Il ne vous aura pas échappé non plus que le Conseil d'État a donné 9 mois au gouvernement pour prendre toutes mesures utiles permettant d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre. Il ne vous aura pas échappé non plus que notre littoral sud, le 8^{ème}, est soumis à une très forte pression en raison des embouteillages permanents sur ce secteur de la ville. Et puis, comme vous l'avez certainement remarqué, Marseille est une ville côtière et la création d'un périphérique est une absurdité sans nom, sauf à poursuivre au milieu de la rade et sur la mer une autoroute. Ce projet n'est juste qu'un demi-périphérique absurde et ubuesque qui s'échoue au milieu de la mer. Je vous pensais plus fin et plus observateur de l'actualité environnementale, et plus au fait finalement de la configuration géographique de notre territoire.

Ce projet du BUS, du Boulevard Urbain Sud, est archaïque et dépassé. Il est issu, comme l'a rappelé Pierre LEMERY, de réflexions datant de 1930, à une époque où personne dans cette salle n'était encore né. Je rappelle aujourd'hui que Marseille figure en tête du hit-parade des villes les plus embouteillées et les plus polluées de France et d'Europe.

Le Boulevard Urbain Sud est inutilement coûteux. Déjà 145 millions d'euros dépensés pour la première tranche et 165 millions d'euros supplémentaires si, par malheur, ce projet devait voir le jour. N'y

aurait-il pas de meilleure manière de dépenser l'argent du contribuable marseillais en investissant par exemple dans les transports en commun, dans l'aménagement de pistes cyclables, de parkings relais ?

Le BUS est écocide. Accepter sa réalisation c'est accepter de détruire le parc de la Mathilde, c'est accepter de raser la pinède centenaire du Roy d'Espagne, c'est accepter d'effacer l'histoire des jardins familiaux de Joseph Aiguier. Au moment où toutes les villes créent des îlots de fraîcheur, plantent des mini-forêts partout où cela est possible, croyez-vous qu'il serait sain et raisonnable de détruire des espaces naturels ? Ce projet n'est qu'un aspirateur à voitures qui va renforcer la fréquentation sur cette partie du littoral qui n'en a absolument pas besoin. C'est un projet mal pensé, un projet qui pose des problèmes partout où il passe. Chaque fois que l'on construit une nouvelle infrastructure, elle se sature rapidement. Le Boulevard Urbain Sud n'échappera pas à cette règle.

Au lieu de penser la ville autour de la voiture, n'est-il pas plus urgent aujourd'hui de penser la ville autour des hommes et des femmes qui la vivent ? Vous vous obstinez dans une voie sans issue, et c'est le cas de le dire, parce que vous ne voulez pas admettre que vous avez tort, alors que tout le démontre. Vous portez comme un emblème ce projet qui n'est rien d'autre que votre défaite. Vous vous enfermez dans une logique de vengeance qui confine à l'absurde.

Bien sûr qu'il faut aujourd'hui trouver des solutions, réaliser les études nécessaires pour que le tronçon, malheureusement déjà réalisé, se raccorde aux voiries existantes. Bien sûr qu'il n'est pas possible de laisser cet ouvrage en l'état. Bien sûr que nous sommes prêts à travailler avec la Métropole pour examiner de nouveaux scénarios. C'est indispensable. Le monde a changé, la majorité municipale a changé et il est temps, Monsieur MORAIN, que vous vous en rendiez compte. La modernité n'est pas de votre côté. Le BUS n'est pas dans le sens de l'histoire. Vous devriez l'admettre plutôt que de vous cramponner à des lubies d'un autre siècle.

Alors décidément, notre majorité ne souhaite pas le Boulevard Urbain Sud et nous souhaitons des alternatives responsables et durables au tout voiture. Nous souhaitons un développement harmonieux de la ville, des aménagements respectueux de la nature, de l'environnement et des habitants. Le Boulevard Urbain Sud n'a pas d'avenir, et ce rapport proposé par Audrey GATIAN et Mathilde CHABOCHE est un grand pas vers l'abandon de ce projet dangereux, inutile, coûteux et écocide. Nous ne laisserons pas s'imposer un projet qui va à l'encontre de l'intérêt des habitants du 8^{ème} arrondissement.

(Applaudissements.)

Nous allons donc maintenant passer au vote.

Le rapport est adopté.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. JEAN-MARC BONNAFFOUS

1

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD – Rénovation toitures, façades et menuiseries de la Direction Générale des Services Financiers – Rue Sylvabelle – 6ème arrondissement – Approbation de l’affectation de l’autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

(RAPPORT 21-37159/001 DTBS)

M. le MAIRE.- Nous allons maintenant passer au rapport numéro 1 présenté par le premier adjoint, Monsieur Jean-Marc BONNAFFOUS, délégué à l'état-civil, aux finances et à l'administration.

M. BONNAFFOUS.- Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le rapport que je vais vous présenter ce soir sera porté au Conseil Municipal par Monsieur Éric MERY, conseiller délégué à la stratégie patrimoniale, la valorisation et la protection du patrimoine municipal et des édifices culturels.

Ce rapport porte sur l'état de vétusté des toitures d'un bâtiment municipal, par ailleurs remarquable, de l'hyper centre-ville, qui abrite la direction générale des services financiers, section et budget, situé au 39, rue Sylvabelle. Ces toitures ont montré des signes inquiétants à l'occasion des fortes intempéries de ces derniers mois, et il convient de procéder rapidement à leur rénovation. C'est l'objet principal de ce rapport.

Par ailleurs, s'agissant d'un bâtiment remarquable, il est jugé opportun de rationaliser l'intervention en procédant également au ravalement des façades qui, pour certaines parties, présentent des pathologies, et de rénover les menuiseries extérieures globalement en mauvais état. Ces interventions sont nécessaires pour éviter que le bâtiment ne se dégrade davantage, mais également parce que des fonctionnaires y travaillent tous les jours et que leurs conditions de travail méritent d'être améliorées.

Ce rapport prévoit donc d'approuver les interventions que je viens de citer, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 538 000 euros destiné à financer les études et les travaux.

Des subventions seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville qui prendra le solde non financé à sa charge.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission du 30 juin 2021.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur BONNAFFOUS. Une intervention sur ce dossier ? (*Aucune intervention*)

Nous allons passer au vote.

(Le rapport est adopté.)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME JULIETTE MASSON

2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 8ème arrondissement – Rue Raphael Ponson – Groupe Scolaire Etienne Milan – Acquisition amiable auprès du groupe OGIC d'une parcelle en vue d'aménager un accès à l'école moyennant l'euro symbolique.

(RAPPORT 21-37116/002 DSFP)

Mme MASSON.- Bonsoir à toutes et à tous. Avant de vous présenter mes deux rapports, je voudrais profiter de ce micro pour faire un petit bilan de ma délégation très importante parce que les écoles, c'est une priorité du mandat, donc je profite aussi, s'il y a des spectateurs, ils seront informés. Sachez que ce bilan est disponible sur le site de la mairie du 6/8.

Cette délégation relève des compétences de la Mairie centrale et le travail étroit avec les adjoints de Mairie centrale et les services de l'Education sont indispensables. L'adjointe de secteur, moi, fait le lien entre les membres de la communauté scolaire et la Mairie centrale. Dans le 6/8, nous avons décidé de travailler ensemble, en collaboration avec Madame Danielle CASANOVA GAVINO, l'adjointe déléguée à la famille, aux crèches et à la petite enfance et avec Madame Micheline ABOURS, l'adjointe déléguée aux centres aérés et au temps périscolaire.

Cette année sur notre secteur, dans 96 % des conseils d'écoles, des élus ont été présents. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé cette année parce que non seulement, ils ont été présents lors des conseils d'école, mais ils ont su aussi accompagner au quotidien les directeurs et les directrices. Sachez que tout au long de l'année, cette disponibilité a été très appréciée de la part de la communauté scolaire.

Par ailleurs, la transparence et la pédagogie sur le fonctionnement des écoles auprès des usagers ont été les maîtres-mots

de notre action tout au long de l'année. Il reste encore beaucoup à faire en matière de concertation entre les institutions et les acteurs de l'école, en matière de restructuration des services de l'Education, en matière de création de processus opérationnels compréhensibles par toutes et tous, de recrutement de personnel, de formation des agents.

Après un an de découverte et de rencontres avec les différents acteurs, les retours sont positifs. De petits changements sont palpables. Nous avançons pas à pas pour mettre en œuvre notre ambitieux programme dans notre secteur, le 6-8.

Je vais maintenant vous parler du rapport n° 2. Sur une proposition conjointe de Monsieur MERY, conseiller délégué à la stratégie patrimoniale, la valorisation et la protection du patrimoine municipal et des édifices culturels, et de Monsieur GANOZZI, adjoint chargé du Plan Ecole, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire. Il vous est proposé d'accepter le rapport n° 2 qui concerne l'école Étienne Milan. Cette école est située rue Raphael Ponson, dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille.

Dès ma prise de fonction, les directrices m'avaient alertée sur l'état d'abandon de la place devant ce groupe scolaire : pas d'éclairage, des problèmes de propreté importants. Cette place est aujourd'hui la propriété de la société immobilière OGIC qui construit un programme immobilier juste contre l'école. Cette place représente le seul accès à l'école, qui possède une servitude de passage à titre d'accès et de stationnement pour les enseignants. Les services de la Ville de Marseille se sont rapprochés de la société OGIC pour s'entendre sur la cession de la place utilisée par l'école et se sont entendus sur cette opération moyennant un euro symbolique.

Cette acquisition représente une opportunité pour la Ville de Marseille de désenclaver l'école Étienne Milan et d'aménager un accès et des stationnements propres à l'école. Le groupe OGIC ayant besoin de disposer de cette place durant la durée du chantier, la vente devrait intervenir au terme de la construction de l'immeuble, prévu pour le deuxième trimestre 2022.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame MASSON. Une intervention sur le sujet ? Madame PILA.

Mme PILA.- Merci, ce sera très rapide, Monsieur le Maire. Madame l'Adjointe, j'entends avec plaisir votre satisfecit au bilan que vous proposez sur l'année écoulée, mais il n'est pas complètement exhaustif. Je pense que vous avez oublié le nombre d'écoles fermées faute de personnel. Je pense en particulier à tout ce qui a été subi par les parents d'élèves et les heures de classe manquées pour certains

enfants, en particulier à ce qui s'est passé ces derniers jours à l'école Prado Plage. Merci.

M. le MAIRE.- Merci, Madame PILA.

Mme MASSON.- Merci de nous rappeler effectivement ce point sombre de cette année. Il me semble que pour l'école Prado Plage, le problème a été réglé. Vous n'êtes peut-être pas au courant, mais l'école a réouvert suite à notre intervention avec Monsieur Pierre HUGUET. J'ai reçu de nombreuses fois les parents. Je suis en lien quotidien avec eux. Il n'y a pas de souci. Après sur les grèves, effectivement cette année, il ne me semble pas que ce soit une nouveauté de notre mandature et l'exaspération des parents vient par rapport à des années et des années de grèves constantes. Cette année, il y a eu en plus le protocole sanitaire qui a quand même impacté durement les équipes municipales. Je n'ai rien à ajouter. Tout le monde est au courant de tout. On a tout fait pour que les écoles restent ouvertes en déplaçant les personnels et c'est effectivement quelque chose qui n'a pas été très bien vécu. Vous êtes enseignante, vous le savez très bien. Merci, Madame PILA.

(Applaudissements.)

M. le MAIRE.- Nous allons voter.

(Le rapport est adopté.)

3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD ET SUD – Amélioration du niveau de sécurité des écoles Eugène Cas, Etienne Milan, Azoulay, Chabrier Roy d'Espagne, Granados Roy d'Espagne, Flotte, Saint Tronc Castel Roc, Rosière Figone, Grande Bastide Cazaux, Castellas les Lions, Maurelette, Notre Dame Limite, Jean Perrin, Parc Kalliste, Bricarde, Saint Louis le Rove – 4ème, 8ème, 10ème, 12ème et 15ème arrondissements – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement.

(RAPPORT 21-37201/003/DGAAVE)

Mme MASSON.- Ce rapport est présenté sur proposition de Monsieur GANOZZI, Adjoint en charge du plan école, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire.

Parmi les 472 écoles de la Ville de Marseille, il y a une part significative d'écoles et de groupes scolaires que l'on appelle GEEP, c'est-à-dire groupement d'études et d'entreprises parisiennes du nom de son concepteur-réalisateur. Ces écoles présentent une architecture spécifique basée sur un mode constructif des années 60, en structures

métalliques et sur le principe de préfabrication. Dans notre secteur, quatre écoles sont concernées : le groupe scolaire Étienne Milan, la cité Azoulay, Chabrier-Roy d'Espagne et Flotte, toutes situées dans le 8^{ème} arrondissement. Les écoles GEEP ne sont pas en l'état dangereuses, mais elles ont mauvaise réputation, notamment celles sur l'idée que leurs structures ne résisteraient pas longtemps au feu. Les règles d'incendie changeant régulièrement et devenant de plus en plus exigeantes, ces écoles ne sont de fait plus conformes à la réglementation. Pour assurer la sécurité des élèves - une priorité de l'actuelle municipalité - et en attendant d'une solution définitive de réhabilitation ou de reconstruction, une étude a été lancée visant à maintenir le niveau de sécurité dans les écoles. Les travaux pour mener à bien cette opération s'élèvent à 650 000 euros.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Des interventions sur le sujet ? (*Aucune intervention.*)

Nous passons au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

Madame MASSON, je tenais à vous remercier, car cette nouvelle série de rapports démontre une nouvelle fois la place importante et même prioritaire de l'école dans notre action municipale. Non seulement nous engageons des moyens financiers, mais nous prenons aussi les décisions nécessaires pour remettre l'école au niveau auquel elle n'aurait jamais dû descendre. Je vous remercie.

Monsieur JOUVE pour plusieurs rapports, au nombre de trois.

M. JOUVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mes chers concitoyennes et concitoyens, je voulais revenir sur la saison 1 de notre saison culturelle du 6/8 qui a commencé en mai.

Je voulais tout d'abord chaleureusement remercier, encore une fois, les équipes de la Mairie, en particulier le service Culture, le service Animation qui ont vraiment travaillé d'arrache-pied toute cette année pour faire exister cette belle saison culturelle qui ne comporte pas moins de douze événements et actions. Nous avons commencé en mai. Nous étions quasiment les seuls à faire quelque chose en mai. Cela a été très, très dur avec les contraintes sanitaires, mais on voulait absolument commencer et rapporter la culture qui nous a tant manqué. La culture, vous le savez, est essentielle. C'est la poésie du monde qui nous permet de vivre, de rêver, de se retrouver et de respirer. Nous avons donc commencé avec ce que nous avons dit en début de mandat, c'est-à-dire aller vers plus de proximité avec nos événements, aller hors les murs, car tout ne se passe pas qu'à Bagatelle, et surtout aller au cœur des quartiers pour vivre la culture avec les habitants.

On a commencé avec le festival « Oh ! Ma parole », qui était un festival d'itinérance poétique, de poésie, de conte et d'oralité. 90 artistes et intermittents ont travaillé sur ce festival et nous ont permis de voir de nombreux spectacles dans différents domaines, mais surtout, c'était beaucoup plus qu'un festival, car nous avons donné la parole aux habitantes et aux habitants. Nous avons fait avec eux. Nous avons apporté la culture parce que c'est notre mission et tout au long des semaines, parce que cela a duré deux semaines, nous avons pu tisser des liens. C'est comme cela que la politique culturelle de Marseille doit rayonner. Il ne s'agit pas d'avoir uniquement des événements, même si c'est important, mais il s'agit aussi de faire en co-construction, au jour le jour, avec les habitantes et les habitants. Là, nous étions en mai.

Nous avons continué en juin avec un nouveau festival, Les Rencontres vocales et la Fête de la musique avec l'association Les Vallonnés. J'ai mis « diversité » car nous sommes aussi allés sur une autre forme artistique, très populaire à Marseille, car à Marseille il y a plus de 80 chœurs et des milliers de choristes. Il nous paraissait donc important de répondre à l'appel de l'association Les Vallonnés pour coorganiser cette première édition des Rencontres vocales avec eux à Bagatelle. Il y a eu des ateliers participatifs où nous avons pu faire des improvisations vocales, travailler sur les chants du monde, par exemple. Il y a eu des rencontres de chefs pour échanger sur les pratiques. Il y a eu une scène ouverte avec trois heures de défilé de chorales. Cela a vraiment été un très bon moment. La Fête de la musique nous a permis d'avoir le plaisir d'écouter un plateau de chœurs professionnels. Là aussi, c'était un très grand succès pour cette première édition, et bien évidemment toujours avec les contraintes Covid qui nous ont amenés à réduire un petit peu la voilure.

Je continue avec le Festival Musiques à Bagatelle, que tout le monde connaît, qui existe depuis longtemps, que nous avons repris cette année, mais en le transformant en profondeur pour apporter plus de diversité, plus de richesse et sur un format plus dense, puisque c'était sur quatre jours consécutifs, avec après-midi et soirée. C'est pour cela que je parle d'ambition, parce que l'on a voulu densifier encore la programmation et travailler encore plus proche des acteurs culturels de Marseille, donc nous avons donné carte blanche, les deux premiers jours, au Conservatoire de Marseille pour du jazz et de la musique classique. Ensuite, la danse : c'était vraiment une journée incroyable avec l'École Nationale de Danse de Marseille qui est sur notre secteur, et le Ballet National de Marseille qui est également sur notre secteur, qui nous a fait l'honneur de venir jouer sur notre belle scène de Bagatelle. Le dernier jour était consacré plutôt à la variété, à la musique du monde, avec l'école du secteur *Un air de rien* et Flavia Coelho, la chanteuse d'origine brésilienne qui a mis vraiment une énergie qui nous a permis de finir de manière assez jubilatoire.

On peut déjà parler d'un début de saison en fanfare, puisque cela a commencé en mai et là, c'était jusqu'à la semaine dernière, c'était

un vrai succès. Les habitantes et les habitants étaient au rendez-vous, tout le monde a beaucoup apprécié. Les artistes aussi ont été extrêmement bien reçus par toutes les équipes, et nous avons été au maximum de la jauge qui était acceptable par rapport au Covid. Nous sommes vraiment très, très contents de ces nouveaux festivals et de cette nouvelle version de Musiques à Bagatelle, que l'on appellera MAB, pour les intimes.

La suite est toujours aussi riche, et là, c'est votre été que vous voyez sous vos yeux ébahis. Un été encore placé sous le signe de la culture, un Été marseillais, car tous ces événements font partie de la programmation globale de l'Été marseillais qui est coconstruit par la Mairie de Marseille et de nombreuses Mairies de Secteur, avec beaucoup d'activités pour ceux qui ne partent pas en vacances, pour ceux qui partent et qui reviennent. Tout est gratuit évidemment. Nous allons avoir trois événements au niveau du 6/8 : des pique-niques musicaux et citoyens qui commencent dès ce vendredi jusqu'au 30, donc le 9, le 16, le 23 et le 30. Le principe est qu'il y a trois parties, avec un spectacle à 18 heures, plutôt autour du théâtre, ensuite un village associatif autour d'un thème engagé et militant, ce vendredi, ce sera l'écologie, et un DJ set avec un pique-nique. L'idée est de venir, en toute convivialité, découvrir les associations engagées, avoir peut-être envie de s'engager et en même temps profiter d'un spectacle.

Le deuxième événement, c'est Culture au jardin. Notre objectif est toujours d'aller hors les murs, comme je le disais tout à l'heure, donc nous avons sélectionné plusieurs parcs et jardins du secteur. Il n'y aura pas que Bagatelle. Il y aura le jardin central de Bonneveine par exemple, le jardin de la Cômérie, le jardin de la colline Puget, pour ne citer que ceux-là. En juillet et en août, nous aurons de beaux spectacles autour du théâtre, de la danse et de la musique, avec des compagnies marseillaises qui vont nous régaler, nous enchanter et nous faire respirer dans les îlots de fraîcheur. Et pour ceux qui ne partent pas en vacances, ce sera vraiment aussi un très bon moment à passer sous les arbres, en juillet et en août.

Je finis par le festival Hip-hop non-stop. Cette affiche n'a jamais été montrée encore. Elle n'est pas encore validée. Les partenaires ne sont pas complètement validés, donc c'est vraiment une avant-première que je vous montre. C'est co-organisé par cinq Mairies de Secteur et la Mairie de Marseille, et avec le Festival de Marseille. Nous travaillons ensemble depuis plusieurs mois pour faire exister cet événement inter-secteurs, qui est une première. Cela aura lieu au théâtre Silvain. Il va y avoir en marge des rencontres professionnelles dans différents secteurs. Il y en a déjà eu qui ont commencé. Il y aura des ateliers avant et après, et tout un travail justement pour définir ensemble le futur de notre politique en termes de culture urbaine. Ce sera sur plusieurs jours au théâtre Silvain avec des ateliers, des micros ouverts, des collectifs d'artistes, de nombreuses autres choses à découvrir.

Comme vous l'avez compris, l'été sera chaud, l'été sera culturel. Vous pourrez suivre tout cela sur les réseaux sociaux et notre site, bien évidemment.

Un petit point très important : nous organisons certains événements avec plusieurs adjoints de secteur, car nous avons vraiment besoin de ce travail collectif pour les événements comme les pique-niques musicaux citoyens, car une partie associative est travaillée avec Alexandra D'AGOSTINO notamment. Nous avons aussi travaillé avec le service Animation sur d'autres événements. Et je n'ai pas parlé du sport évidemment pour cet été, où il y aura beaucoup d'autres choses. Cyprien aura l'occasion d'en reparler.

Je vais passer au rapport n° 4.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CÉDRIC JOUVE

4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'une quatrième répartition aux associations au titre des subventions 2021 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

(RAPPORT 21-37016/004/DAC)

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'une quatrième répartition aux associations, au titre des subventions 2021 : Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnements conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Ce rapport est signé par Jean-Marc COPPOLA, l'Adjoint en charge de la culture pour toutes et tous, de la création du patrimoine culturel et du cinéma.

La Ville de Marseille soutient un tissu très riche d'opérateurs culturels, notamment des équipements structurants, des lieux de diffusion, des festivals, des organismes d'action culturelle.

Pour ce rapport, les associations du secteur qui sont concernées sont dans le domaine de la musique : l'Espace Julien pour 100 000 euros, dans le 6^{ème}, et le théâtre des Calanques qui s'appelait auparavant le théâtre Nono, dans le 8^{ème}, pour 65 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur JOUVE. Des interventions ?
(Aucune.)

On va passer au vote.

(Le rapport est adopté)

(Applaudissements.)

5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'une deuxième
répartition au titre des subventions d'aide à la création 2021 –
Approbation des conventions et avenants aux conventions de
subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses
associations.

(RAPPORT 21-37017/005/DGUP)

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'une deuxième répartition
au titre de subventions d'aide à la création 2021, approbation des
conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues
entre la Ville de Marseille et diverses associations, toujours signée par
Jean-Marc COPPOLA.

Il s'agit d'accompagner des structures de travail plus réduites,
notamment des collectifs d'artistes, des initiatives singulières en termes
de médiation culturelle innovante et de renforcer les dispositifs d'aide
aux projets, car nous pensons qu'il est important de soutenir de grosses
structures, des opérateurs de diffusion qui permettent à tout un
écosystème de vivre, mais aussi d'irriguer les racines, c'est-à-dire d'aller
au cœur de la ville, de soutenir des initiatives qui sont dans les
quartiers, des associations de plus petite taille, des associations
indépendantes avec des artistes qui ont des initiatives innovantes. Il est
très important, pour nous, d'aller dans cette démarche. Les associations
du secteur qui sont concernées :

Au niveau de la musique : le collectif Ko, pour 10 000 euros,
dans le 6^{ème} arrondissement, Bintang Tiga pour 4 000 euros, dans le
6^{ème} arrondissement et Couleur d'Orange, pour 3 000 euros, dans le
8^{ème} arrondissement.

Au niveau du livre : le Centre social Mer et Colline qui a mis en
place récemment un espace de lecture, avec des espaces d'écriture très
intéressants, pour 3 000 euros, dans le 8^{ème}, la revue IF pour
2 000 euros, dans le 6^{ème}.

Dans les arts visuels : Art Cessible, pour 6 000 euros, dans le
6^{ème} et l'association Objet direct pour 5 000 euros dans le 8^{ème}, Versant
Sud, pour 5 000 euros, dans le 6^{ème}, Ici et là, pour 5 000 euros dans le
6^{ème}, Digitale zone qui est une galerie plutôt autour des arts numériques,
pour 3 000 euros, dans le 8^{ème}.

Dans le domaine du patrimoine, l'association de l'hôpital Saint-Joseph qui va organiser un événement avec une exposition sur leurs 150 ans, pour 5 000 euros, dans le 8^{ème}.

Les arts de la rue : Association Dispensabarzotti, pour 3 000 euros, dans le 6^{ème}.

Dans le cinéma audiovisuel : Catalogue du sensible, pour 3 000 euros, dans le 6^{ème}, Clip Clap...cinoeil, 3 000 euros, dans le 6^{ème}, les Producteurs associés, pour 3 000 euros, dans le 6^{ème}.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur JOUVE. Des interventions ?
(Aucune.)

Nous allons passer au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

2
4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTRE ET SPORTS –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – SERVICE DES
BIBLIOTHEQUES – Dons de documents des collections courantes –
Approbation des conventions de dons des documents conclues entre la
Ville de Marseille et diverses associations, écoles, institution, ou
organismes à but non lucratif d'intérêt général.

(RAPPORT 21-36991/24/DAC)

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation des conventions de dons
des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses
associations, écoles, institutions ou organismes à but non lucratif
d'intérêt général.

Il s'agit d'une opération « désherbage. ». Je ne sais pas si vous
savez de quoi il s'agit. Il ne s'agit pas d'aller dans les parcs et jardins,
mais plutôt dans les bibliothèques pour voir les documents en mauvais
état, qui sont périmés ou qui sont en double, par exemple, et on les
donne à des associations qui sont sélectionnées, de façon gracieuse
bien évidemment.

Pour notre secteur, le Centre social Mer et Colline dont je
parlais tout à l'heure, qui en avait fait la demande, en est bénéficiaire.
Nous en sommes vraiment très heureux. C'est la seule association, dans
le secteur, qui recevra ces œuvres.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur JOUVE. Une intervention ?
(Aucune intervention.)

On va passer au vote.

(Le rapport est adopté)

Monsieur JOUVE, je tenais à vous féliciter parce que la programmation que vous nous avez proposée toute cette année et cet été 2021, et celle qui reste encore à découvrir est vraiment indispensable au moment où le spectacle vivant, les musées et toutes les institutions culturelles, heureusement, retrouvent un petit peu d'air, puisque le déconfinement le permet aujourd'hui. Cela montre bien, à la fois par notre action dans la Mairie de Secteur et dans les délibérations et les rapports que vous portez, l'attention que porte notre Mairie à l'action culturelle et au soutien aux arts et à la culture. Nous vous remercions pour votre action.

Merci, Monsieur JOUVE. (Applaudissements.)

Nous passons maintenant au rapport 6, présenté par Madame Anne MEILHAC, Adjoint à la transformation de l'espace public.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ANNE MEILHAC

6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA SECURITE – DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU STATIONNEMENT – SERVICE DU STATIONNEMENT – Modification des tarifs du parking Borely avenue Clot Bey – 8ème arrondissement.

(RAPPORT 21-36388/006/DMS)

Mme MEILHAC.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs qui nous regardez peut-être en ligne, je voudrais profiter de ce micro pour faire en quelques minutes un rapide bilan de l'action de cette première année de mandat sur les délégations qui m'ont été confiées, c'est-à-dire les délégations liées aux espaces publics, avec deux volets bien distincts : d'une part, les mobilités et la voirie qui sont des compétences métropolitaines, comme chacun commence à le savoir. Sur ces volets-là, plusieurs projets structurants de requalification de quartiers en souffrance du point de vue de la pollution, des encombrements, du stationnement et des mobilités de notre secteur.

Plusieurs projets structurants ont été construits avec les habitants, transmis à la Métropole pour réalisation d'études techniques

et de travaux. Ces projets structurants concernent le quartier du Rouet, le littoral Sud - nous en avons déjà parlé plusieurs fois ici -, mais aussi le quartier de la rue Paradis et de la place Delibes. Ces propositions ont été transmises à la Métropole en janvier et en février, et nous attendons à ce jour un retour.

Sont prêts également d'autres préprojets pour le quartier de Vauban et de la Vieille Chapelle, ce n'est que le début. Nous avons eu l'occasion également de travailler plus globalement sur les mobilités dans le secteur, notamment les transports en commun, préalable très important pour que puissent se mettre en place de nouvelles habitudes de vie, de vrais changements dans notre secteur, dans nos rues. Nous avons été très heureux de constater que la RTM avait fait un effort particulier, un investissement sur les fréquences de bus concernant les accès au littoral Sud pour l'été qui commence. Nous avons eu l'occasion de vous le dire.

Nous espérons maintenant pouvoir continuer ce travail sur les heures de pointe toute l'année puisque, là aussi, nous avons des besoins criants et nous sommes constamment interpellés par les habitants de notre secteur.

Concernant les jardins, c'est plus facile puisque c'est entièrement municipal. Nous avons 24 parcs et jardins de proximité dans le 6/8, et nous sommes très heureux de vous confirmer que cinq de ces jardins seront rénovés en profondeur - nous aimons à dire qu'ils seront renaturés -, cette année. Vous avez vu peu de choses pour l'instant sur place, puisque bien évidemment il a fallu le temps des diagnostics, le temps des appels à projets ou des mises en concurrence pour pouvoir contracter avec des entreprises de paysages en bonne et due forme. Les travaux se feront bien sûr quand la saison sera favorable, c'est-à-dire à partir du mois de septembre. Une petite partie a déjà été faite en janvier sur le jardin Mélizan qui se situe boulevard Rabatau, dans le 8^{ème}, et ce qui nous tient à cœur, c'est que chacun de ces projets soit coconstruit avec les habitants. Bien évidemment, la compétence des paysagistes est plutôt du côté des paysagistes, mais le vécu sur place est très important. Nous avons déjà réalisé une de ces premières réunions de concertation sur un projet qui est proche de démarrer. Il s'agit du jardin Mélizan sur le boulevard Rabatau, et à la fois les paysagistes du bureau d'études de la Ville de Marseille, que nous remercions vivement, et les habitants qui étaient présents ce jour-là, avec Monsieur le Maire, tout le monde s'est déclaré très heureux de pouvoir échanger, de pouvoir amender un peu le préprojet qui était présenté le 23 juin.

Les jardins concernés sont : les jardins de Corinthe, le jardin Mélizan, le parc de Valbelle, le petit jardin de Baptiste Bonnet près du commissariat du 8^{ème} à Saint-Anne, et un jardin à créer, qui arrivera dans quelques mois, dans le quartier du Rouet. On est vraiment très content parce que c'est un quartier très minéral et qui a besoin de respirer. Voilà pour ce bilan.

Je vais maintenant revenir à quelque chose de plus terre à terre : le parking Borély, avenue Clot Bey. J'ai le plaisir de vous présenter un rapport qui nous est proposé par la Direction générale adjointe à la sécurité, Direction de la mobilité et du stationnement.

Le parking public municipal Borély est situé de l'autre côté par rapport aux allées Borély qui sont l'entrée principale, avec le grand portail que l'on connaît, donc à proximité de la cité scolaire Honoré Daumier. Ce parking date de 2013, il a une capacité d'accueil de 153 voitures et 10 autocars. L'objectif de cet aménagement est d'abord, et avant tout, de faciliter l'accès au château Borély, au Jardin botanique et au parc, en permettant aux visiteurs de trouver un stationnement à proximité immédiate. Pour que ce jardin ne soit pas détourné de sa vocation, il a été décidé, dès le début, qu'il serait clôturé et payant.

Ce rapport propose aujourd'hui d'augmenter le prix du stationnement sur ce parking pour le mettre en cohérence avec les autres parkings existants dans le quartier, notamment sur le littoral, mais aussi le mettre en cohérence avec la fréquentation du parc dans sa globalité et ses usages. Il est proposé de fixer le montant du stationnement à un montant forfaitaire de 6 euros en été, du 1^{er} avril au 30 septembre, et de 4 euros en hiver, du 1^{er} octobre au 31 mars, par rapport à un tarif actuellement de 3 euros par jour.

Des mises à disposition gratuite du parking pourront avoir lieu dans le cadre d'une autorisation de Monsieur le Maire, à l'occasion de manifestations publiques se déroulant dans le château, dans le jardin botanique ou dans le parc Borély, en accord avec les politiques culturelles de la Ville.

Le tarif forfaitaire pour l'utilisation du parking lors de manifestations privées reste à 50 euros par heure pendant les horaires d'ouverture réguliers, et à 100 euros par heure en dehors des horaires réguliers.

Il est bien entendu, mais je le précise pour ceux qui ne connaîtraient pas bien ce parking, qu'aucun véhicule n'est autorisé à y stationner en dehors des horaires d'ouverture.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame MEILHAC. Des interventions ?
Monsieur MORAINÉ.

M. MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons compris qu'un an après, vous avez décidé de nous faire le Conseil d'arrondissements de l'autosatisfaction, frappé par cette maladie singulière de la table rase. Sur le Boulevard Urbain Sud, vous avez raison, j'ai tort. Vous me l'assénez, avec une agressivité qui vous est peu coutumière, probablement parce que vous avez lu un discours préparé

qui ne vous ressemblait guère. Vous insultez, en même temps que moi, les comités d'intérêts de quartiers qui se sont prononcés favorablement et les électeurs qui, au cours des deux derniers dimanches, dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements, ont voté en faveur de candidats qui s'étaient prononcés « pour » le Boulevard Urbain Sud, pendant que vos candidats qui se prononçaient « contre » avaient été éliminés à l'issue du premier tour.

Sur les écoles, « tout va bien Madame la marquise », et quand Madame PILA vous fait remarquer que vous avez dû faire face à des fermetures d'écoles et à des manifestations jusque sous vos fenêtres...

M. le MAIRE.- Monsieur MORAINÉ, si vous pouviez revenir au rapport...

M. MORAINÉ.- Je termine, Monsieur le Maire, si vous me le permettez.

(Les membres du Conseil d'Arrondissements demandent à Monsieur MORAINÉ de parler du rapport)

J'en viens au rapport. Vous avez fait une déclaration liminaire derrière moi, j'y réponds. Je viens au rapport de Madame MEILHAC qui d'ailleurs n'était pas du tout dans le rapport. Puis-je répondre à l'intervention de Madame MEILHAC ? Si vous voulez faire de l'autosatisfaction sirupeuse entre vous, on ne vient plus au Conseil d'arrondissements. Vous dites que c'est fantastique et que vous êtes les meilleurs. Vous oubliez les élections de dimanche dernier où les électeurs des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements vous ont mis une tannée et vous faites entre vous. Est-il possible de répondre à Madame MEILHAC ou pas, Monsieur le Maire ? Si l'on ne peut plus répondre, on ne vient plus !

(Manifestations vocales diverses)

M. le MAIRE.- Monsieur MORAINÉ, sur le Boulevard Urbain Sud, vous avez eu l'occasion de vous exprimer.

M. MORAINÉ.- Oui, mais vous m'avez répondu très longuement. Si vous devez contrôler mes propos, on ne parle plus !

M. le MAIRE.- Pas sur le Boulevard Urbain Sud.

M. MORAINÉ.- Si vous devez contrôler mes propos, on ne parle plus et plus aucun d'entre nous ne vient à aucun de vos Conseils d'arrondissements.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas cela.

M. MORAINÉ.- Si, c'est cela.

M. LE MAIRE.- Monsieur MORAINÉ, arrêtez l'intimidation, s'il vous plaît.

Vous pouvez continuer à condition de rester dans les limites du rapport qui a été présenté.

M. MORAINÉ.- Si vous me l'interdisez, on ne parle plus.

M. le MAIRE.- Je vous demande de rester dans les limites du rapport qui a été présenté.

Mme JUSTE.- À la Métropole, on coupe le micro, Monsieur MORAINÉ.

M. MORAINÉ.- Si le Maire décide de couper le micro, il n'y a pas de problème. Madame JUSTE, vous auriez dû tenir un bureau de vote dimanche dernier, plutôt que d'être là où vous étiez, d'ailleurs.

Puis-je continuer, ou pas ?

M. LE MAIRE.- Si vous vous en tenez au rapport, on évite de parler des écoles, du Boulevard Urbain Sud qui sont des sujets qui ont déjà été abordés. Merci.

M. MORAINÉ.- Puis-je me permettre de faire une introduction comme je l'ai faite, ou vous devez strictement contrôler mes interventions ?

M. LE MAIRE.- J'ai fait une intervention sur le Boulevard Urbain Sud...

M. MORAINÉ.- ... par rapport à laquelle je rebondissais au sujet des jardins. Il me semblait que ce n'était pas complètement extravagant. Vous avez lu deux pages d'un discours préparé, Monsieur le Maire.

Mme JUSTE.- C'est indécent, Monsieur MORAINÉ.

M. MORAINÉ.- Continuez entre vous, mais les électeurs vous ont répondu dimanche dernier.

*Départ des membres du Groupe »Une Volonté pour Marseille «
à 19h.*

M. LE MAIRE.- Nous allons reprendre le Conseil d'arrondissements dans son déroulé, tel qu'il était prévu, et nous en étions à la délibération concernant les tarifs du parking. Y a-t-il de nouvelles interventions ?

M. BERLAND.- Je n'ai pas compris quels étaient les tarifs avant et ce qu'ils deviennent. Cela peut-il être précisé ?

Mme MEILHAC.- Bien sûr, Monsieur BERLAND. Le tarif est actuellement de 3 euros par jour, il reste forfaitaire et il passe à 4 euros l'hiver et à 6 euros l'été. Je peux vous redonner les dates, si vous le souhaitez, mais cela a commencé le 1^{er} avril et cela se termine le 30 septembre.

M. BERLAND.- J'ai une question annexe : qu'est-ce qui vous pousse à augmenter les tarifs ? Il n'y a pas assez de places ? Parce que vous ne voulez pas qu'il y ait plus de voitures ? Quelle est la raison ?

Mme MEILHAC.- La raison est que les parkings puissent fonctionner avec un bon niveau de ressources. Ce parking était très nettement moins cher que les autres parkings du quartier. Il y a une harmonisation qui se fait. Et puis, comme Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure, on est dans une époque où l'on a tendance à vouloir pousser au changement d'habitudes, donc on va essayer de proposer aux gens de venir plus souvent en transports en commun, d'où mon point liminaire sur les transports en commun, les bus. Ce quartier est relativement bien desservi en transports collectifs. On peut donc commencer à augmenter légèrement le tarif du parking, qui reste bien moins cher qu'un stationnement dans la rue, puisque c'est un tarif à la journée.

M. le MAIRE.- J'ajouterais que l'on homogénéise avec les tarifs de la Métropole, et notamment avec les tarifs des parkings qui sont en bord de mer, du côté de l'escale Borély. On homogénéise tous ces tarifs, avec une perspective de repenser le stationnement globalement aux alentours du parc Borély car comme chacun a pu le constater, les allées du parc Borély sont très fortement encombrées les samedis et les dimanches, avec des bagarres parfois, parce que des conflits peuvent se créer autour de ces accès du stationnement, avec des nuisances qui sont apportées à travers ces parkings. Donc, aujourd'hui, nous avons engagé une réflexion assez globale et assez générale sur l'ensemble du stationnement aux abords du parc Borély et du Littoral Sud.

Mme MEILHAC.- Pour finir de vous répondre, Monsieur BERLAND, nous avons identifié lors de nos travaux, dès le mois de janvier, sur le Littoral Sud, une dizaine d'emplacements sur lesquels nous avons demandé à la Métropole d'étudier la création de parkings de rétention, de petites, moyennes et plus grandes tailles, de façon à offrir aux habitants et aux visiteurs du quartier, une série de solutions pour déposer leur voiture et finir leur promenade ou leur visite du quartier autrement. Ce parking fait partie d'un réseau en devenir, une création.

M. le MAIRE.- Merci, Madame MEILHAC. Pas d'autres questions ?

Nous allons donc passer au vote.

(Le rapport est adopté.)

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades – Financement.

(RAPPORT 21-37126/007/DECV)

Mme MEILHAC.- Ce rapport est un rapport classique sur les façades, comme j'ai déjà eu l'occasion d'en présenter régulièrement. Il est proposé par la Direction générale adjointe, ville durable et expansion, et Madame Perrine PRIGENT, Adjointe à Monsieur le Maire, en charge de la transformation des espaces publics.

Il concerne, pour notre secteur, un seul projet sur lequel je vais passer rapidement : un ravalement rue d'Italie, dans le 6^{ème}, pour 12 300 euros. Il est important de noter que ce projet fait partie d'une nouvelle phase dans ce programme de ravalements de façades de la ville de Marseille.

Pour rappel, ce sont des injonctions qui sont faites par la Ville auprès des propriétaires privés qui ont donc, ensuite, l'obligation de ravalier leur façade, et qui voient le coût de ce ravalement de façade pris en charge par la Ville qui est en cela aidée par le Département, à hauteur de 80 %. L'aide aux propriétaires privés est donc de 50 %, si tout est fait dans les temps et selon les réquisitions techniques qui sont faites.

Le point positif est que nous avons réorganisé le service comptable qui est en charge du règlement des subventions aux propriétaires privés qui peut maintenant traiter les dossiers correctement. Quand nous sommes arrivés, nous avons constaté qu'il y avait deux ans de retard dans le paiement des subventions, ce qui mettait de nombreuses familles en difficulté financière. Ce retard est en train d'être apuré. Cela va prendre plusieurs mois, mais nous avons bon espoir que cela se fera dans les douze mois qui viennent. Nous rendons service aux propriétaires concernés par ces mesures.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame MEILHAC.

Nous allons procéder au vote. Des questions ? (*Aucune.*)

(*Le rapport est adopté*)

Je profite de ce moment pour évoquer une action que vous n'avez pas réellement évoquée, qui concerne le parc de Bagatelle et

l'installation d'un composteur dans ce parc. C'est une série d'actions, et ce composteur est le premier de tous les composteurs que nous allons progressivement installer dans tous nos jardins de proximité qui permettront, à terme, d'améliorer la qualité de nos 28 parcs et jardins. Ces composteurs vont participer à la renaturation et à la requalification de ces parcs qui en ont bien besoin. Dans le quartier, d'ores et déjà, vous pouvez commencer à alimenter ce composteur qui est situé juste à l'entrée.

Je tenais à vous remercier de cette action.

Mme MEILHAC.- Je voudrais rajouter un petit mot. Je suis vraiment désolée de la réaction de Monsieur MORAINÉ tout à l'heure, mais rendons à César ce qui lui est dû.

Le tout premier composteur partagé et déposé dans un jardin public du 6-8 a été installé par Monsieur MORAINÉ, il y a 2 ans. Je tenais à le mentionner. Il est intéressant de noter que cela fonctionne très, très bien au jardin du Bois Sacré. Nous avons voulu, en arrivant, prolonger cet effort mais l'accélérer très significativement, parce qu'en deux ans il y avait eu un composteur partagé déposé dans les jardins publics municipaux du secteur, et notre ambition est de faire que, dans les 12 à 24 mois qui viennent, l'intégralité de nos jardins publics en soit équipée. Je rends à César, cela a été initié avant nous par la mandature précédente et en cela, nous nous rejoignons. Mais, nous voulons apporter une très forte accélération du mouvement. Merci.

(Applaudissements.)

M. le MAIRE.- Merci. Nous passons à des rapports présentés par Madame Marie-Hélène AMSALLEM, l'Adjointe à la santé publique et à l'intergénérationnel.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME MARIE-HÉLÈNE AMSALLEM

8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur du Bel Age – 2^{ème} répartition 2021.

(RAPPORT 21-37004/008/DASA)

Mme AMSALLEM.- Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs, ce rapport est proposé par Monsieur l'Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux, du bel âge et de l'animation urbaine.

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des seniors résidant dans notre cité. Nous proposons d'attribuer les subventions complémentaires aux associations ou établissements œuvrant en faveur du bel âge, au titre de l'année 2021. Dans notre secteur, il s'agit de l'Institut de gérontologie sociale situé dans le 6^{ème} arrondissement de Marseille, qui propose des actions de prévention et de promotion de la santé, du bien-être en faveur des personnes retraitées, pour une subvention complémentaire de 2 000 euros. C'est l'avenant numéro 1 de la convention EX-017579 du 21 mai 2021.

Il s'agit également de l'association « La Collective » située dans le 6^{ème} arrondissement. C'est une association d'aide au développement des pratiques artistiques pour les seniors. Une subvention complémentaire de 500 euros. C'est l'avenant numéro 1 de la convention EX-018235 du 21 mai 2021.

Ce rapport a eu l'approbation de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame AMSALLEM. Des interventions sur le sujet ? (*Aucune intervention.*)

Nous allons passer au vote.

(Le rapport est adopté)

3
2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPEES – Attribution de subventions aux associations et établissements développant des projets de santé publique – Hors Libéralités – Budget Primitif 2021 – 2^{ème} répartition.

(RAPPORT 21-37212/32/DGUP)

Mme AMSALLEM.- Ce rapport, proposé par Madame la 1^{ère} Adjointe en charge de la santé publique, concerne l'attribution de subventions aux associations et établissements développant des projets de santé publique.

En 2021, la Ville de Marseille s'est engagée dans une véritable politique de santé publique, centrée autour d'axes majeurs comme : améliorer la prévention et l'accès aux soins, agir auprès des populations fragiles et vulnérables, agir pour la santé des femmes, favoriser l'activité physique pour tous et adaptée, promouvoir la Santé-Environnement. De nombreux intervenants professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais de

projets qu'ils initient en développant, en lien avec les thématiques suscitées, ces projets pour lesquels la Ville apporte son soutien.

Les subventions suivantes concernant notre secteur : l'association Marseille Diabète, située dans le 6^{ème} arrondissement de Marseille, pour une action de promotion et de séances d'activité physique adaptée pour ses patients atteints de maladies chroniques ou sédentaires à risque. L'activité physique adaptée a pour but de permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif, sur une base régulière, afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liées à son affection chronique ou transitoire. Le montant de la demande correspondant à l'objet est de 17 500 euros, la participation financière de la Ville est de 12 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame AMSALLEM. Une intervention sur le sujet ? (*Aucune intervention.*) Nous allons donc passer au vote.

(Le rapport est adopté)

3
3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPEES – Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique – Libéralités – Budget Primitif 2021 – 2^{ème} répartition.

(RAPPORT 21-37212/32/DGUP)

Mme AMSALLEM.- Le rapport 33 est exactement du même ordre. Il concerne cette fois, l'association Réseau Santé Marseille Sud, située dans le 6^{ème} arrondissement, pour un soutien psychologique des publics vulnérables, pour l'année 2021. Cette association œuvre pour une réflexion concertée entre experts sur des problématiques transversales des pays du nord et du sud. Santé Sud interviendra auprès de différentes structures de santé, socio-sanitaires de la ville de Marseille, pour une présentation de l'association, description des méthodes d'intervention et des problématiques rencontrées, des types de thématiques de travail transversales et du mode de fonctionnement des groupes de travail. Cette intervention permettra de déterminer le nombre de personnels soignants et de travailleurs sociaux sanitaires intéressés pour intégrer les ateliers de réflexion développés sur l'année 2021. La subvention de la Ville de Marseille proposée est de 5 000 euros.

La deuxième association est l'association le Stade Marseillais Université Club, située dans le 8^{ème} arrondissement. Le Pôle Sport Santé

du SMUC est transversal à toutes les entités du SMUC. Le Pôle Sport Santé du SMUC développe des programmes d'activités physiques adaptées, tels que sport sur ordonnance, action sport santé en réseau, recherche scientifique, offre santé réservée aux Smucistes et offre santé destinée aux entreprises. Le montant de la demande correspondant à l'objet est de 20 000 euros. La participation financière de la Ville s'élève à 6 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame AMSALLEM. Des interventions ?
(Aucune intervention.) Nous allons donc procéder au vote.

(Le rapport est adopté)

(Applaudissements.)

Madame AMSALLEM, je tenais à vous remercier pour tout ce que vous faites en faveur de la santé publique à Marseille, et je profite de ce moment pour rappeler que la crise Covid n'est pas terminée, et qu'il convient de rester vigilant, attentif et prudent pour éviter un rebond de l'épidémie. Je ne peux qu'inciter les personnes présentes ici et les personnes qui nous regardent sur Facebook et sur YouTube d'aller se faire vacciner, si elles ne l'ont pas encore fait parce que, pour sortir de l'été sans être reconfiné, il est nécessaire que tout le monde prenne soin de sa santé. En prenant soin de sa santé, on prendra également soin des autres, de ses proches et nous éviterons ainsi de nouvelles mesures qui risqueraient d'être contraignantes. Soyez prudents et faites-vous vacciner.

Monsieur VINCENT, pour quatre rapports à commencer par le n° 9.

M. VINCENT.- Je voulais dire d'abord un petit mot sur ce qui s'est passé notamment sur Sportez-vous bien, mis en place depuis pratiquement trois mois, deux mois peut-être. La Mairie de Marseille, depuis trop longtemps, n'organisait pas le sport, le réservant de fait à une population aisée et fédérée. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place des ateliers sportifs, gratuits, ouverts à toutes et à tous, dans tout le secteur du 6^{ème} et du 8^{ème} arrondissements de Marseille, ceci grâce aux services et aux agents qui ont fait un travail formidable, qui se sont dévoués à la tâche et qui ont été force de propositions.

La Mairie centrale nous emboîte le pas, avec des activités telles que Tremplin Sport, un programme découverte multi-activités pour les 6 à 14 ans, ou Coach bien-être pour les adultes. Nous avons les chiffres des fréquentations qui nous prouvent que c'est un grand succès. Comme la culture, on répond aux attentes des Marseillaises et des Marseillais.

Cette initiative passe dans une seconde phase durant l'été où nous allons pouvoir, par exemple, investir la Place Jean Jaurès, avec des activités proposées par des associations telles que de la boxe ou de la zumba. Les modalités ne changent pas et vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la Mairie 6&8.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. Cyprien VINCENT

9

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives - 3ème répartition 2021 – Approbation de conventions – Budget primitif 2021.

(RAPPORT 21-37011/009/DASA)

Ce rapport concerne les attributions de subventions aux associations sportives du service des Sports de Monsieur JIBRAYEL, pour la troisième répartition de 2021.

Nous avons redéfini les critères d'obtention et remis de l'équité et du sens dans celles-ci. Les associations du 6/8 sont au nombre de 13 et nous avons un total de 81 100 euros de subventions. La commission a émis un avis favorable.

M. le MAIRE.- Des interventions ? Nous allons passer au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

1
0

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DES SPORTS – Convention de Délégation de Service Public n°14/04233 pour la gestion et l'exploitation du Centre Equestre Marseille-Pastré – Approbation de l'avenant n°8 relatif à des ajustements tarifaires des activités de service public.

(RAPPORT 21-37047/10/DS)

M. VINCENT.- Ce rapport est relatif à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'exploitation du Centre équestre Marseille Pastré, et l'approbation de l'avenant n° 8 relatif à des ajustements tarifaires des activités de service public.

Il s'agit de la possibilité de la révision de ces tarifs, comme le prévoit l'article 27 de la convention, en tenant compte de l'inflation. Nous réajustons les tarifs qui ne l'ont pas été depuis 5 ans.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Le rapport est adopté)

1
1

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE LA MER – SERVICE NAUTISME ET PLONGEE –
Attribution de subventions aux associations – Approbation des conventions.

(RAPPORT 21-37043/11/DM)

M. VINCENT.- Ce rapport concerne des subventions attribuées par le service de la Mer de Monsieur MENCHON aux associations qu'il est proposé de soutenir financièrement, qui participent pleinement à l'essor de la Ville de Marseille en tant que capitale de la mer. Des activités nautiques aux activités subaquatiques, en passant par la préservation du patrimoine maritime, toutes ces associations valorisent des activités qui se déroulent sur l'eau et sous l'eau.

Dans le 6/8, sont concernés : l'ASPTT Voile, l'Ecole de Sauvetage côtier ESM, avec l'événement MC Swimming, qui est le Marseille-Cassis à la nage, le Pôle France Voile de Marseille ou encore le Massilia Sport Event sont concernés.

Les subventions, au titre de fonctionnement d'une action ou d'un projet sur l'année 2021, pour tout Marseille, s'élèvent à 263 000 euros

Ce rapport a eu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Monsieur VINCENT, je vous remercie.

Il n'y a toujours pas d'intervention. Nous allons donc passer au vote.

(Le rapport est adopté)

1
2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE LA MER – Stade Nautique du Roucas Blanc – Demande de transfert de gestion.

(RAPPORT 21-37040/12/DM)

M. VINCENT.- Ce rapport est un peu plus complexe, il est très technique. Il est relatif à la demande du transfert de gestion du stade nautique du Roucas Blanc. Le futur stade nautique du Roucas Blanc est situé sur le domaine du public maritime, le DPM qui relève de la seule compétence de l'État. Par conséquent, tout projet de construction sur le DPM nécessite au préalable l'obtention d'un titre d'occupation domaniale. Par ailleurs, le DPM n'a pas vocation à accueillir des activités nautiques.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de conventionner avec l'État pour autoriser ce type d'activité sur le DPM *via* un changement d'organisation, ainsi que les travaux afférents.

Ce rapport vise à permettre à la Ville de Marseille d'engager des discussions avec l'État pour définir le contenu de la future convention définissant les contrôles de l'exploitation du stade nautique. Cette convention aura vocation à définir la temporalité, le périmètre et l'objet.

L'objectif est de délibérer cette convention à l'automne 2021. Il faut savoir que la convention actuelle qui est régie entre le DPM, l'État et la Ville de Marseille a été signée en 1991 et 1992 pour une durée de 30 ans et elle arrive à terme. Dans le cadre des travaux pour les JO de 2024 et de l'exploitation de la base nautique, après cette date, c'est une étape technique et nécessaire.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE.- Il faudrait mieux adopter cette convention, sinon ce serait dommageable.

M. VINCENT.- Si on ne le fait pas, on ne pourra pas faire les travaux et on ne recevra pas les JO.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

Je remercie Monsieur VINCENT pour l'énergie et la passion qu'il met pour défendre le sport. Les Marseillaises et les Marseillais en ont bien besoin et cela fait du bien d'avoir de nouvelles activités, de nouvelles propositions, de nouvelles offres grâce à la Mairie de Secteur. Vous en êtes le principal artisan. Je vous remercie. Sportez-vous bien !

(Applaudissements.)

M. BERLAND.- Je voudrais faire une remarque générale. Il est très important de défendre le milieu associatif. Pouvez-vous nous donner les montants, chaque fois, d'aides et de subventions, car pour une bonne information, il serait intéressant de voir globalement quelles ont été les

évolutions avec les années, si de nouvelles associations bénéficient d'une subvention alors qu'elles n'en bénéficiaient pas, si d'autres qui ont fait des demandes n'ont pas été acceptées ? Le but serait d'avoir une vision un peu dynamique et globale parce que l'on ne peut pas voter « contre » des subventions à des associations, mais avoir des précisions, sans rentrer trop dans les détails. Personnellement, cela m'aiderait beaucoup.

M. le MAIRE.- Vous ne croyez pas si bien dire parce que j'ai évoqué le sujet pas plus tard qu'hier avec Madame Esther EYGOUT, la DGS. Ce sont effectivement des difficultés que nous avons, c'est-à-dire mesurer quel est le niveau des subventions reçues par certaines associations parce que les subventions sont coupées, saucissonnées à de nombreuses reprises depuis un an, l'ASPTT par exemple. En fait, nous avons beaucoup de mal, aujourd'hui, à obtenir cette information compilée qui nous permettrait d'avoir une vision meilleure sur qui bénéficie des subventions, quels sont les nouveaux entrants, quels sont ceux qui sortent, quel est le niveau global de toutes les subventions et à quoi elles servent. Aujourd'hui, c'est à la fois un travail qui est réclamé par la Mairie de Secteur parce que tous les adjoints sont concernés par cette difficulté à mesurer ce qui arrive de la Mairie centrale. Et c'est surtout un travail qui est mené en Mairie centrale pour permettre à tout le monde de disposer d'une information claire et transparente sur comment sont attribuées les subventions, à qui, depuis quand.

Nous regrettons la situation, mais nous travaillons pour améliorer l'information, la vôtre, et puis celle de tous les citoyens et toutes les habitantes et habitants du secteur.

Nous reprenons le cours de notre Conseil d'arrondissements et nous donnons la parole à Madame ABOURS pour trois subventions.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ABOURS

1
3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE
SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION –
SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX –
Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des
Familles – 2ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37007/13/DASA)

Mme ABOURS.- Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport est proposé par Madame l'Adjointe en charge des familles, des mémoires et des anciens combattants. Il s'agit d'aider des associations œuvrant en faveur des familles résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2021 pour un montant de 34 500 euros est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour notre secteur, deux associations sont concernées : L'association l'Amicale du Nid qui est domiciliée 60, Boulevard Baille, dans le 6^{ème}, et l'école des parents et des éducateurs des Bouches-du-Rhône, sise rue Raphaël, dans le 8^{ème}.

Dans le cadre de l'Amicale du Nid, le projet associatif pour lequel la subvention a été demandée concerne l'accompagnement à la parentalité pour l'année 2021. Ce projet porte sur des cycles d'ateliers pour le développement des connaissances et le renfort des compétences parentales développées par l'association 13 Parental'Idées, avec l'appui de professionnels de l'Amicale du Nid 13. L'intervention de l'accompagnant parental qui est « fournie » par l'Amicale du Nid allie apports théoriques et outils pratiques sur des thématiques variées.

La convention est conçue pour une durée d'un an, l'action devra se dérouler durant l'année 2021 et le montant de la subvention est de 3 150 euros. Ensuite, sont décrits les obligations, le contrôle, la possibilité d'avenants, la dénonciation en cas de force majeure ou de non-respect des engagements réciproques et l'élection de domicile. En revanche, Monsieur BERLAND, je suis désolée, mais je n'ai rien concernant l'évolution de cette subvention.

Ensuite, pour l'Ecole des parents et des éducateurs des Bouches-du-Rhône, celle-ci est concernée par deux choses : un avenant et une convention.

Pour l'avenant, il s'agit d'une subvention supplémentaire de 1 500 euros attribuée à cette association, ce qui porte le total des subventions pour l'exercice 2021 à 5 000 euros.

La convention supplémentaire porte sur un projet associatif qui concerne l'espace de rencontre. Cet espace de rencontre a ouvert en 2015 et les personnes qui y sont accueillies sont orientées par des juges aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Marseille. C'est un lieu de transition où se préparent progressivement les conditions d'une relation sans la nécessité de la présence d'un tiers. Or, la demande est très forte et l'Ecole des parents et des éducateurs a prévu d'élargir son temps d'accueil, ce qui correspond à une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente, et cela explique donc la demande de subvention.

La participation financière de la Ville de Marseille sera de 2 000 euros. Comme précédemment, il est question de la durée de la convention, du fait que ce soit pour 2021, et puis sont décrits les obligations, le contrôle, etc. Je ne répète pas.

Il nous est donc demandé d'approuver ces conventions et l'avenant.

Tout cela a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame ABOURS. J'ajouterai aussi pour Monsieur BERLAND et pour tous ceux qui nous regardent et nous écoutent, que très souvent aussi, on voit revenir des subventions qui arrivent quand il s'agit de la deuxième, de la troisième ou de la quatrième répartition. Chaque fois que la Ville met en paiement des subventions, on est obligé de faire passer une délibération du Conseil Municipal. Aujourd'hui, entre la première répartition, la deuxième, la troisième et la quatrième, le fait qu'il y ait de nouvelles évolutions rendent les choses très compliquées, donc on essaie aujourd'hui de clarifier tout ce système. On voit bien que c'est une deuxième répartition, donc la délibération à ces associations ont déjà dû être défendues dans une précédente délibération ; en fait, on redit un peu la même chose à chaque fois. Nous allons essayer de clarifier l'ensemble.

Nous allons procéder au vote, sauf s'il y a des interventions.

(Le rapport est adopté)

1
5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE
SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA JEUNESSE –
SERVICE JEUNESSE – Approbation des dispositions particulières
applicables aux accueils périscolaires relatives à la garderie du matin et
aux animations du soir et de leurs tarifs.

(RAPPORT 21-37042/15/DEJ)

Mme ABOURS.- Il s'agit d'un rapport proposé par Madame l'Adjointe en charge de l'éducation populaire. Il concerne les accueils périscolaires à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, c'est-à-dire que cela concerne les garderies du matin de 7h30 à 8h30 et les animations du soir de 16h30 à 18 heures. Les dispositions relatives à ces accueils fixant notamment les modalités de fonctionnement, d'accès de tarification ont été adoptées par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2020. Donc il y a déjà eu un rapport au Conseil d'arrondissements, et une autre délibération du 5 octobre 2020 a approuvé l'exonération totale ou partielle, période par période, pour l'année scolaire 2020-2021, en cas d'arrêt temporaire des activités dans une école dû à la crise du Covid. Tout cela faisait donc beaucoup de délibérations.

Afin de pérenniser cette dernière mesure et d'affiner certains points, il est proposé d'apporter des précisions à certains articles. Par

ailleurs, un article a été ajouté, il est relatif aux enfants fréquentant les études surveillées et les ateliers « Marseille, Aide à la réussite scolaire » (les ateliers MARS). Vous avez sur l'écran les différentes dispositions qui ont été ajoutées par rapport à la délibération de décembre. Cela permet de voir ce qui a changé.

Il nous est donc demandé d'approuver la délibération suivante : les délibérations précédentes sont abrogées et remplacées par le texte proposé aujourd'hui. Par ailleurs, il y a aussi, dans la délibération que nous devons approuver, le maintien des tarifs 2020-2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

Cela a été accepté par la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame ABOURS. Des interventions ?
(*Aucune intervention.*)

Nous allons donc passer au vote.

(*Le rapport est adopté*)

J'en profite, Madame ABOURS, pour vous remercier sur un point que vous n'avez pas évoqué et qui concerne la lisibilité et la transparence dans l'inscription dans les centres aérés. Vous avez contribué à changer le système qui faisait que des parents attendaient à 4 heures du matin devant la porte du centre aéré pour espérer inscrire leur enfant. L'inscription se fait désormais en ligne sur le site de la Mairie, aujourd'hui. Ce système a prévalu pendant des années, puisque moi-même ayant eu des enfants il y a une vingtaine d'années, j'ai été soumis à ce système, je me suis levé à 4 heures ou 5 heures du matin pour être devant la porte du centre aéré du Tempo Vauban. Aujourd'hui, je suis extrêmement fier et heureux que nous soyons passés à une autre dimension, et que nous ayons pu moderniser et rendre plus transparent notre système d'inscription dans les centres aérés. Merci, Madame ABOURS.

Mme ABOURS.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Je voudrais aussi remercier Madame MASSON, Monsieur **RICHEROL**, Madame EYGOUT, les services et tous ceux qui ont participé à la mise en place de ce nouveau dispositif que nous avons commencé à mettre en service.

(*Applaudissements.*)

M. le MAIRE.- Nous allons maintenant passer à un rapport présenté par Monsieur CECCALDI, Adjoint au logement.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PIERRE CECCALDI

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – Extension du Dispositif marseillais de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives sur les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 10^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

(RAPPORT 21-37158/14/DGAUFP)

M. CECCALDI.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Le rapport que je vais vous présenter est mon dernier rapport en qualité de délégué au logement puisque nous transformons cette délégation dès demain. Elle deviendra celle de l'habitat, afin d'inclure plus clairement les problématiques liées au logement insalubre et aux nuisibles, en lien avec Madame Aicha GUEDJALI, Conseillère municipale déléguée à ces sujets et Patrick AMICO, Adjoint au Maire délégué à l'habitat dans son ensemble.

Dans mon secteur, je passerai la main à Madame Marie MICHAUD qui prendra ces sujets à bras-le-corps.

Le rapport que je vous présente, et qui a reçu un avis favorable de la commission, nous est proposé par Patrick AMICO, Adjoint au Maire délégué au logement.

Avant d'entrer dans le détail du rapport, je voudrais dire deux mots sur la situation. Il s'agit des expulsions locatives et de leur prévention. Une expulsion locative est déclenchée par une assignation en justice tendant à résilier le bail locatif. À Marseille, ces procédures concernent en moyenne 3 500 foyers chaque année, soit 60 % des foyers concernés dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Les parties prenantes État, Département et Ville, en application de la loi ALUR de 2014, ont alors coconstruit en concertation avec l'Agence départementale d'information sur le logement, l'ADIL, et le Centre communal d'action sociale à Marseille, le CCAS, un mécanisme de prévention de ces expulsions locatives. Le mécanisme comprend deux volets d'accompagnement des familles : un volet juridique porté et opéré par l'ADIL et un volet social porté, lui, par l'association d'aide aux populations précaires et immigrées.

J'insiste sur l'importance du volet social de cet accompagnement des familles, parce que parmi ces milliers de familles concernées, les trois-quarts sont inconnues des services sociaux au moment de leur commandement de payer, c'est-à-dire la dernière étape avant la procédure d'expulsion déclenchée. Ce mécanisme est expérimenté depuis 2016 dans le troisième arrondissement. Il a permis d'accompagner 400 familles débouchant dans la majorité des cas sur une

issue positive avec, comme priorité, le maintien dans le logement d'origine et en accord avec le propriétaire.

Ce mécanisme est aujourd'hui étendu à plusieurs arrondissements après une première extension au 4^{ème} et au 14^{ème} en 2019. Il fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'ADIL, qui contient, outre les modalités de l'opération, une subvention de 30 000 euros pour 2021. Cette subvention couvre un tiers du budget prévisionnel de l'opération, les deux autres tiers étant payés par le Département et l'État.

Pour conclure en un mot, nous avons quand même ici une démonstration par l'exemple que lorsque les différentes entités institutionnelles, je parle en particulier du Département des Bouches-du-Rhône et de l'État, bien évidemment, s'alignent pour régler un problème prégnant dans la population, avec l'étage que nous dirigeons aujourd'hui qui est la Mairie, on finit par obtenir des résultats probants.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur CECCALDI. Y a-t-il une intervention ? (*Aucune.*)

Nous allons donc passer au vote.

(*Le rapport est adopté*)

M. CECCALDI.- Je souhaiterais juste dire un mot puisqu'on est à 8 jours après l'occurrence d'un drame dans le 3^{ème} arrondissement, dans un appartement au sein du parc Bellevue, rue Félix Pyat, qui est géré par un office d'HLM nommé Marseille Habitat. Il s'est produit un incendie dont on cherche encore à comprendre les causes. Une enquête est en cours. Cet incendie a eu pour conséquence le décès d'une personne et je souhaite simplement dire un mot en sa mémoire, ce soir. Merci.

(*Applaudissements*)

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur CECCALDI. Pour avoir bien connu, dans une autre vie, le parc Bellevue, c'est un endroit comme on en connaît peu sur Marseille, dans toutes les copropriétés en difficulté, bien plus que le logement social, parce qu'avant d'être la propriété d'un bailleur social, le parc Bellevue est d'abord une copropriété. Pour y avoir travaillé pendant cinq ans, le parc Bellevue est l'endroit le pire que je n'ai jamais pu voir, avec des conditions de vie extrêmement précaires, extrêmement difficiles. Le décès de cette personne qui a été amenée à sauter du 19^{ème} étage n'est que le résultat d'une misère affreuse et atroce que nous ne pouvons plus laisser perdurer. Pour cette dame, une pensée sincère.

Je voulais féliciter Monsieur CECCALDI sur le sujet parce que ce dispositif qui a été présenté dans ce rapport va permettre de mieux

répondre à des situations dramatiques, et donner un peu d'air aux familles qui y sont confrontées.

Nous allons donc passer la parole à Monsieur Lee FERRERO qui va nous présenter le rapport n° 16.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LEE FERRERO

1
6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE
SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION –
SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX –
Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des
Droits des Femmes – 2ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37009/16/DASA)

M. FERRERO.- Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations qui luttent contre les violences sexistes, et ce pour un montant sur la totalité de la Ville de Marseille de 36 500 euros. Ce rapport nous est présenté par Madame la Conseillère, ici présente, en charge du droit des femmes.

Sur notre secteur, l'attribution de subventions concerne plusieurs associations dont Solidarité Femmes 13, pour un montant de 3 000 euros. Solidarité Femmes 13, anciennement SOS Femmes 13, est une association qui accompagne des femmes et des enfants victimes de violences conjugales et qui propose un accompagnement social et également de l'hébergement diffus. C'est une association qui est subventionnée par la Ville de Marseille depuis longtemps et que nous continuons à subventionner.

Cela concerne également l'association l'Amicale du Nid qui est subventionnée, concernant cette ligne budgétaire, pour la première fois, si j'en crois le document qui m'est parvenu. L'Amicale du Nid est une association qui accompagne des personnes qui sont en situation de traite sexuelle, et donc qui les accompagne pour sortir de la traite sexuelle. La subvention est à hauteur de 4 000 euros.

Nous avons également l'association Soliane qui accompagne des familles d'enfants handicapés et donc des parents d'enfants handicapés, parmi lesquels les femmes qui sont les plus précarisées lorsqu'elles ont à charge des enfants en situation de handicap. L'association Soliane va proposer des groupes de paroles parents, mais également du coaching pour les mères qui cherchent à retrouver un emploi lorsqu'elles ont subi une période de chômage importante, ou une période d'inactivité importante due au fait qu'elles avaient à charge un

enfant en situation de handicap. La subvention est à hauteur de 3 000 euros.

Nous avons également le Centre social Mer et Colline dont nous avons déjà pu parler au cours de ce Conseil d'arrondissements. La subvention est de 3 000 euros. Le Centre social Mer et Colline met en place des activités également de soutien aux femmes précaires, notamment des ateliers qui permettent le dialogue entre les femmes en situation de précarité, les adolescents, le dialogue intergénérationnel et la réflexion sur les représentations sociales sexistes, entre autres.

Une dernière association fait partie de ce paquet d'attributions de subventions : l'Ecole des parents et des éducateurs des Bouches-du-Rhône, centre de pédagogie familiale, qui est subventionnée à hauteur de 1 500 euros.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FERRERO. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune.*)

Nous allons donc passer aux voix.

(Le rapport est adopté.)

Je tenais à féliciter Monsieur FERRERO et à le remercier pour son engagement. Toutes ces associations qui sont subventionnées contribuent à porter la prise en charge de femmes qui sont en situation de précarité, à la lutte pour l'égalité hommes/femmes, à la lutte contre les violences. C'est un combat du quotidien et permanent et nous vous remercions de le porter.

Nous allons donner la parole à Madame DELAGE.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME PAULINE DELAGE

1
7

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD ET SUD - Remplacement du système de chauffage et de rénovation de l'installation électrique – Eglise Saint Jean Baptiste – 6ème arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

(RAPPORT 21-37199/17/DTBS)

Mme DELAGE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport est proposé par Monsieur le conseiller délégué à la stratégie patrimoniale, la valorisation et la protection du patrimoine municipal et les édifices culturels, Monsieur Éric MERY, ici présent.

Ce rapport concerne donc l'église Saint Jean-Baptiste qui est située dans le 6^{ème} arrondissement, et dont le système de chauffage, initialement au fioul, est aujourd'hui hors service. Les travaux de remplacement nécessitent également une mise aux normes du système électrique. J'insiste sur le fait qu'il s'agit de travaux d'entretien nécessaires à la fois pour cet édifice, mais également pour la sécurité de l'école qui se trouve à proximité.

Pour mener cette opération, il convient d'approuver l'affectation d'une autorisation de programme mission, stratégie immobilière et patrimoine, à hauteur de 217 000 euros pour les études et travaux. Il s'agit également d'autoriser la Ville à solliciter des subventions auprès des différents partenaires, en particulier auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Le solde sera donc à la charge de la Ville de Marseille.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Une intervention sur le sujet ? *(Pas d'intervention)*

Nous allons donc passer au vote.

(Le rapport est adopté.)

Merci, Madame DELAGE, d'être aussi impliquée dans votre délégation d'adjointe de quartier, dans un quartier extrêmement difficile. Vous êtes mobilisée, vous êtes présente sur tous les fronts, y compris sur le front de la rénovation urbaine.

Mme DELAGE.- C'est un plaisir, merci.

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Nous passons maintenant à Madame d'AGOSTINO qui a cinq délibérations.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ALEXANDRA D'AGOSTINO

1
8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 2ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37008/18/DASA)

Mme d'AGOSTINO.- Bonjour à toutes et tous. Effectivement, je ne suis pas intervenue tout à l'heure, mais concernant les données un peu consolidées sur le suivi des subventions affectées à Marseille, nous les avons au niveau de l'ensemble. Nous avons déjà commencé à les traiter pour l'année 2019. On sait que l'attribution de subventions bénéficie très souvent toujours aux mêmes associations, et que l'on est quand même dans une situation d'hyper-concentration des subventions, auprès notamment des plus grosses qui ont les moyens de monter tous ces dossiers de demande de subvention. L'enjeu est aussi celui de l'accompagnement des associations et des plus petites. C'est la raison pour laquelle, notamment à la Mairie du 6/8, nous avons à soutenir autant que nous le pouvons, des petites associations parce que nous savons que c'est un peu difficile pour elles.

Concernant la délibération n° 18, il s'agit de l'attribution de subventions à des associations d'animations urbaines. Le rapport nous est présenté par Monsieur Ahmed HEDDADI, Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine.

Il s'agit d'une deuxième répartition des crédits de 2021 pour un montant total de 5 000 euros, en faveur d'associations conduisant des animations urbaines. Neuf associations sont concernées, dont deux dans le 6/8. Il s'agit des Trottoirs de Marseille pour un montant de 500 euros, dans le cadre de l'avenant n° 1 à la convention numéro 21/80566 du 21 mai 2021, et le Centre social Mer et Colline dont nous avons déjà parlé, pour un montant de 1 000 euros.

Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*).

Nous allons donc passer au vote.

(*Le rapport est adopté.*)

1
9

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE
SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION –
SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX –
Attribution de subventions d'équipement à diverses associations – 2ème
répartition 2021.

(RAPPORT 21-37005/19/DASA)

Mme d'AGOSTINO.- Il s'agit de l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations. On avait voté déjà une délibération du même ordre, lors du dernier Conseil d'arrondissements. C'est un rapport proposé toujours par Monsieur Ahmed HEDDADI, Adjoint

en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine.

Il s'agit là d'une deuxième répartition des crédits de 2021, d'un montant de 38 800 euros, en faveur de 21 associations, dont deux dans le 6/8. Il s'agit de l'association Soliane, pour l'achat de matériel dans le cadre de l'avenant n° 1 à la convention n° 21/80588 du 21 mai 2021, pour un montant de 1 000 euros, en plus des 2 000 euros précédents de la dernière fois. Puis, de l'achat d'ordinateurs portables, de disques durs externes et d'un vidéoprojecteur pour le Centre social Mer et Colline, dans le cadre de l'avenant n° 1 à la convention n° 21/80589 du 21 mai 2021, pour un montant de 500 euros, en plus des 2 500 euros que nous avons votés la dernière fois.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté.)

2
0

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE LA MER – Contrat de Baie – Attribution de subventions
aux associations – Approbation des conventions.

(RAPPORT 21-37041/20/DM)

Mme d'AGOSTINO.- Il s'agit ici de l'attribution de subventions à diverses associations conduisant des actions de sensibilisation des publics pour la préservation de l'environnement littoral et marin. Ce rapport nous est proposé par Monsieur Hervé MENCHON, Adjoint en charge de la biodiversité marine, gestion, préservation et aménagement des espaces marins littoraux et insulaires, plages et équipements balnéaires, nautisme, voile et plongée, développement de la tradition de la mer et du large.

Est soumise à l'approbation une répartition de crédits 2021 d'un montant de 42 000 euros en faveur d'associations qui agissent en matière de restauration et de préservation de la qualité des eaux et des écosystèmes côtiers. En effet, la nouvelle municipalité souhaite soutenir, maintenir, renforcer son engagement en faveur de la bonne exécution du contrat de baie (contrat multipartite) et cadrant une politique en faveur du littoral, de la mer sur trois registres : la préservation, la prévention et la sensibilisation des publics. Ici, nous sommes sur le troisième registre : la sensibilisation des publics.

Il s'agit de soutenir financièrement des actions d'information et de sensibilisation auprès des publics d'utilisateurs du littoral et en mer,

donc deux campagnes écogestes ciblées plutôt sur les plaisanciers au mouillage et dans les ports, Info-mer, ciblée sur les usagers des plages. Ces deux campagnes sont notamment portées par l'association Naturoscope.

Il s'agit aussi de soutenir les actions Calanques propres, et aussi une autre action Initiative d'animation d'un réseau d'acteurs marseillais engagés dans la lutte contre les déchets sauvages diffus, REDMED zéro plastique, et Adopte un spot, à Marseille, porté ici par l'association Mer Terre.

Il nous est proposé d'accorder des aides financières à ces projets associatifs pour Ecogestes et info-Mer, portés par Naturoscope, le montant est de 12 000 euros. Pour Calanques propres 2021, portée par l'association Mer Terre, le montant est de 10 000 euros. Et pour l'animation de Réseaux d'acteurs portés par Mer Terre, un montant de 10 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame. Une intervention ? (*Pas d'intervention.*)

Nous allons donc passer au vote.

(Le rapport est adopté.)

2
1

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE LA MER – SERVICE MER ET LITTORAL – Attribution de
subventions aux associations – Approbation des conventions.

(RAPPORT 21-37058/21/DM)

Mme d'AGOSTINO.- Dans le prolongement du rapport précédent, il s'agit de l'attribution de subventions à diverses associations conduisant des actions de sensibilisation des publics à l'environnement littoral et marin et au développement durable de la ville. Ce rapport nous est proposé par Monsieur Hervé MENCHON.

Est soumise à l'approbation une deuxième répartition des crédits de 2021, pour un montant de 43 000 euros, en faveur d'associations pour leurs actions et programmes de sensibilisation à la préservation de l'environnement littoral et marin. Cinq programmes associatifs sont concernés, dont trois concernent le secteur 6/8 :

Le programme de sensibilisation des élèves aux particularités et à la fragilité du littoral marseillais 2021 porté par Naturoscope : il s'agit

d'impliquer les citoyens dans la préservation de la vie littorale et marine qui est une déclinaison méditerranéenne du programme national BioLit et BioLit Junior, donc plutôt porté par l'association Planète Mer, un programme de coordination d'un ensemble d'actions conduites par différentes structures du collectif réseau Éducalanques qui s'appelle « Vers un ancrage territorial plus fort 2021 » et qui est porté par l'association Les Petits débrouillards PACA.

Il nous est proposé d'approuver les conventions, dont celles avec le Naturoscope, Les Petits débrouillards, l'avenant n° 1 à la convention n° 2020/81183 conclue avec l'association Planète Mer, ainsi que les subventions, pour le Naturoscope 15 000 euros, Planète Mer, 15 000 euros, et Les Petits Débrouillards, 5 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci. Nous passons au vote. Des interventions ?

(Le rapport est adopté.)

2
2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattant – 2ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37006/22/DASA)

Mme d'AGOSTINO.- Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des mémoires des anciens combattants et des rapatriés. Ce rapport nous est proposé par Madame Lisette NARDUCCI, Adjointe en charge des familles, des mémoires et des anciens combattants.

Il s'agit d'une deuxième répartition des crédits de 2021, d'un montant de 25 700 euros, pour soutenir 14 associations, dont une, dans le 6/8, l'association du Fonds Social Juif unifié, pour un montant de 1 200 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté.)

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L’ACTION SOCIALE ET DE L’ANIMATION – SERVICE DE L’ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Soutien aux équipements sociaux – 2ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37003/23/DASA)

Mme d'AGOSTINO.- Il s’agit de l’attribution de subventions en soutien aux équipements sociaux, rapport qui nous est proposé par Monsieur Ahmed HEDDADI, adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l’animation urbaine.

Est soumise à l’approbation une deuxième répartition des crédits de 2021 d’un montant de 1 789 216 euros, en sus des acomptes de 846 126 euros, en soutien aux équipements sociaux. Effectivement, la municipalité souhaite ici renforcer son soutien aux centres sociaux qui ont été très mobilisés pendant la crise, et qui ont été confrontés à des surcoûts. Et elle souhaite notamment renforcer son soutien pour assurer la continuité du service d’animation socioculturelle, tout particulièrement cet été.

L’objet est d’autoriser le versement du solde des subventions attribuées aux centres sociaux au titre de l’animation globale de coordination et à l’Union des centres sociaux et socioculturels des Bouches-du-Rhône, pour leur fonction d’appui aux centres sociaux. Cela représente 38 conventions, plus l’Union des centres sociaux, dont trois dans le 6/8. Il s’agit du Centre social Mer et Colline, pour un montant de 46 251 euros, du Centre social du Roy d’Espagne, pour un montant de 43 263 euros, et du Centre social de Saint-Giniez Milan, pour un montant de 39 251 euros.

Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l’unanimité)

J’en profite pour remercier Madame d’AGOSTINO. Je voulais vous dire qu’au-delà des délibérations que vous portez, aujourd’hui notre Mairie, grâce à vous, va mettre en place une nouvelle dynamique dans le monde associatif autour de ce qui fait un peu sens pour notre Mairie. Nous redéfinissons des priorités qui vont nous permettre de mieux pouvoir attribuer les subventions, en tout cas en fonction des objectifs que nous nous fixons. Notamment dans nos centres municipaux d’animation, les actions vont correspondre à ce que nous souhaitons engager autour de la solidarité, de la citoyenneté, du sport et de la culture. Ce sont ces nouveaux objectifs que nous nous fixons pour faire

entrer de nouvelles associations dans nos CMA. La vivacité que vous mettez à défendre ce projet montre votre implication, et nous vous en remercions.

(Applaudissements)

Mme d'AGOSTINO.- Je vous remercie aussi, Monsieur Pierre BENARROCHE, et moi aussi, je salue tous mes collègues pour leur soutien puisqu'effectivement le travail se fait en interaction. J'ai aussi une pensée toute particulière pour les professionnels du service d'animation, les professionnels qui interviennent dans les centres municipaux d'animation, notamment les responsables. Un grand merci au soutien apporté par Esther et par Gwenaëlle.

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Merci. Maintenant une série de trois rapports présentés par Monsieur EL RHARBAYE.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DIDIER EL RHARBAYE

2
5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association Commerces Positifs (13006) pour la réalisation de son programme d'actions 2021 – Approbation d'une convention.

(RAPPORT 21-37189/25/DPE)

M. EL RHARBAYE.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, si vous le permettez, je souhaiterais profiter de ces trois rapports que je vais vous présenter pour vous dire quelques mots sur les attributions de ces subventions, que nous tenons à rééquilibrer au mieux, pour les commerces de notre secteur touchés par la crise sanitaire pendant les années 2020 et 2021.

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est l'objectif majeur de l'action de développement de la ville. Je tiens d'abord à vous informer que si nous ne subissons pas une nouvelle vague de Covid-19 d'ici là, la braderie du centre-ville s'étendra, cette année, sur un périmètre élargi, à savoir jusqu'à Castellane.

Le rapport 25 concerne l'association Commerces positifs créée en 2014, dans le 6^{ème} arrondissement, et qui regroupe 70 adhérents. Elle a pour objectif de développer l'attractivité, l'animation commerciale du quartier de la Préfecture. Un des événements phares organisés par

l'association est la manifestation Mode et design, Design en ville, un défilé de mode qui remporte un franc succès chaque année, avec plus de 500 spectateurs à l'édition. Elle souhaite également mettre en place deux actions : le Concours de la plus belle vitrine et le Concours des artisans du secteur.

Le coût prévisionnel de ce programme est de 49 960 euros. Il est proposé une subvention de 8 000 euros pour la réalisation de ce programme.

Cette subvention a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci. S'il n'y a pas d'intervention, nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté.)

2
6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association Les Commerces de la Butte pour la réalisation de son programme d'animations 2021 – Approbation d'une convention.

(RAPPORT 21-37131/26/DPE)

M. EL RHARBAYE.- Ce rapport concerne l'association la Butte, créée en 2008 par des commerçants du cours Julien, dans le 6^{ème} arrondissement. Elle a pour objectif le renforcement de l'attractivité commerciale de ce quartier et la mise en place d'animations et de promotions tout au long de l'année. Un parcours de Street Art, la Fête de la musique, la Semaine vintage et un programme d'animations pour les fêtes de fin d'année, avec le Noël de la butte.

Le coût prévisionnel de ce programme d'action est de 61 080 euros. Il est proposé une subvention de 25 000 euros à cette association.

Cette subvention a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur l'Adjoint. Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté.)

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association Marseille Commerces Haut de Rome pour la réalisation de son programme d'actions 2021 – Approbation d'une convention.

(RAPPORT 21-37190/27/DPE)

M. EL RHARBAYE.- Ce rapport concerne l'association le Haut de Rome. Elle a peine à se relever suite aux travaux réalisés par le tramway. Aussi, nous allons lui attribuer une subvention de 6 000 euros pour un programme d'animations en fin d'année.

Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur EL RHARBAYE. Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté.)

Je tiens à vous remercier pour votre engagement dans la Mairie de Secteur parce qu'au-delà de vos fonctions à la Mairie centrale, puisque vous vous occupez de l'éclairage public, vous êtes également très présent sur la Mairie de Secteur. Depuis quelques mois, vous menez de nombreuses visites auprès des commerçants de nos quartiers, et grâce à vous, nous maintenons un lien fort avec ce tissu qui est indispensable à la vie économique des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

M. EL RHARBAYE.- Merci. Je voudrais remercier tous les élus qui répondent présents à chaque sollicitation pour l'organisation de ces visites de quartiers. Je voulais les remercier parce que c'est important qu'ils soient à mes côtés. Merci.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PIERRE LEMERY

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13008 – Bonneveine – Parc Borély – Avenue Pierre Mendès France – Adoption d'un protocole transactionnel avec la société Ugolf Borély.

(RAPPORT 21-37154/29/DSFP)

M. LEMERY.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens qui nous suivez, Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville, Mathilde CHABOCHE et de Monsieur le Conseiller en charge de la stratégie patrimoniale, de la valorisation et de la protection du patrimoine municipal et des édifices culturels, Monsieur Éric MERY, il est soumis au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Ville de Marseille est propriétaire des parcelles situées dans la continuité du Parc Borély. Elle a conclu, en 1998, un bail emphytéotique avec la société sportive de Marseille sur le site de l'hippodrome Borély, à savoir la parcelle 208-836-A07, d'une superficie d'un peu plus de 16 ha, bail qui arrive à échéance en février 2022.

S'agissant des terrains situés à l'intérieur des pistes de l'hippodrome, ainsi que de ceux permettant l'accès par l'arrière du site, la Ville a conclu un bail emphytéotique avec la SOGIMA, en vue de la réalisation d'un équipement à vocation sportive et ludique. L'échéance du bail était fixée au 17 juillet 2023.

Suite à l'émergence de nombreux différends entre la Ville et la SOGIMA, une transaction administrative a été présentée au Conseil Municipal, en décembre 2017, pour mettre fin à ce bail. La Ville s'engageait à reprendre les occupations du site, à savoir celle de la société UGOLF, exploitante, avec laquelle la SOGIMA avait contracté *via* un contrat d'amodiation. La fin du bail emphytéotique et la reprise du contrat d'amodiation ont été constatées par acte d'huissier en présence de la SOGIMA, de la société UGOLF et de la Ville le 1^{er} février 2018. En mars 2018, la société UGOLF a contesté la reprise du contrat par la Ville et demandé la révision de ce contrat, principalement au vu des conditions d'exploitation du site et du montant de la redevance. Actuellement, le montant de la redevance est de 75 000 euros par an pour le golf et de 28 000 euros par an pour le parking. La société a établi sur le site un bail commercial pour l'exploitation d'un restaurant et d'une boutique.

Le 4 avril 2019, la société UGOLF a déposé une demande indemnitaire devant le tribunal administratif, demandant l'abandon des redevances d'occupation dues à la Ville, la reprise de la valeur nette comptable des investissements sur le golf et le restaurant, la reprise des stocks, les indemnités de rupture d'abonnement, etc. Soit un montant total de 416 732 euros. La Ville a pris ses dispositions pour la défense. L'avocat de la Ville, considérant que la requête d'UGOLF avait peu de chances d'aboutir d'un point de vue indemnitaire, elle a maintenu sa position et a continué à appeler la redevance. Aujourd'hui, la société UGOLF ne paye pas la redevance d'occupation due à la Ville et, au 30 juin 2021, le montant dû à la Ville s'élève à un total de 381 250,90 euros.

Dans un souci de parvenir à un règlement amiable du différend entre la Ville et la société, ainsi que dans l'objectif de maintenir une

activité sur le site dans le temps nécessaire à la mise en œuvre d'études sur le devenir du site, des négociations ont été menées par devant avocats. Les parties se sont entendues sur le renvoi de l'instance devant le tribunal pour permettre la recherche d'une entente. La dernière discussion entre avocats a conduit à cette proposition : maintien de la redevance due au titre des années 2018 et 2019, révision de la redevance annuelle à compter de 2020 jusqu'en juillet 2023 pour un montant de 20 000 euros, montant justifié au regard des bilans comptables examinés sur la période 2017-2019, prise en compte de l'impact du Covid sur l'activité avec une exonération partielle de 10 000 euros pour l'année 2020, maintien de l'échéance du contrat au 17 juillet 2023, échelonnement du paiement des arriérés sur la période à courir, abandon de toute procédure contentieuse, départ à l'échéance sans indemnité de la Ville.

Cette proposition a été détaillée dans le protocole transactionnel qu'il vous est proposé de valider. Un projet de bail entre les parties a été établi afin de mettre en œuvre l'occupation selon les modalités sus arrêtées.

Il s'agit d'un dossier synthétique que l'on peut résumer en disant qu'il y a un protocole transactionnel entre la société UGOLF et la Ville de Marseille pour mettre fin à l'occupation dans des conditions qui satisfassent tout le monde, y compris Monsieur l'Adjoint aux Finances que je vois hocher la tête.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur LEMRY. Nous allons voter sur ce rapport. Des questions ? (*Pas de question.*)

(Le rapport est adopté. Une abstention)

Monsieur LEMERY, merci beaucoup. Merci pour ce que vous faites pour la Mairie. De la même manière que Monsieur EL RHARBAYE et d'autres élus encore, vous avez pris une délégation sans rémunération, juste parce que vous étiez motivé, impliqué et cela se constate tous les jours. Certes votre emploi du temps vous permet d'être très présent à la Mairie de Secteur. Vous y êtes très souvent, très régulièrement. Les dossiers sont nombreux dans notre secteur, vous les examinez avec attention et vigilance, et je me repose entièrement sur vous sur ce point. Vous êtes également extrêmement présent dans votre délégation de quartier pour tout le littoral Sud, et l'ensemble des CIQ, notamment dans vos relations avec l'ensemble des CIQ de ce bout de Marseille. Merci, Monsieur LEMERY, de votre présence constante et permanente, et de l'attention que vous portez à tous les dossiers que nous suivons.

(Applaudissements)

M. LEMERY.- Merci, Monsieur le Maire de votre confiance et de vos remerciements. C'est un travail qui me passionne pour être au service de nos concitoyens. C'est pour cela que nous avons été élus pour six ans, pour travailler pour nos concitoyens et travailler avec une équipe d'élus que je trouve extraordinaire, chacun avec vos qualités. Merci aussi à vous tous de votre appui et de l'ambiance dans laquelle nous travaillons.

M. le MAIRE.- Les deux derniers rapports de ce Conseil d'Arrondissements sont présentés par Monsieur MOUNIEN, Adjoint aux solidarités.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LOURDES MOUNIEN

3
0

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social – 1ère répartition 2021.

(RAPPORT 21-37000/30/DASA)

M. MOUNIEN.- Bonjour à toutes et à tous. Ce rapport est présenté par Monsieur HEDDADI. Cela concerne l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social pour la première répartition des crédits 2021. Sur notre secteur, quatre associations sont concernées :

L'association Coopération féminine Marseille Provence Languedoc, pour un montant de 1 000 euros. Le projet de l'association est d'organiser des ateliers, des formations informatiques à caractère social pour des populations isolées, telles que les personnes âgées.

L'association du Conseil représentatif des institutions juives de France, de Marseille, pour un montant de 3 000 euros. Dans cette subvention, le projet est d'organiser des rencontres interculturelles au moyen d'événements sportifs, tels que des tournois de foot.

La subvention suivante concerne l'association EPE 13 (Ecole des parents et des éducateurs des Bouches-du-Rhône) pour un montant de 1 500 euros. Je pense que vous connaissez tous cette association. Le projet est de prévenir des situations de violence auprès de jeunes élèves.

Enfin, la dernière subvention de ce rapport concerne l'association La Table du cœur, pour un montant de 1 500 euros. Cette

association assure la distribution de repas auprès de personnes en difficulté, en précarité temporaire, alitées ou malades.

Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MOUNIEN. Est-ce qu'il y a des interventions ? (*Pas d'intervention*).

Nous allons donc passer au vote.

(*Le rapport est adopté.*)

3
1

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 2ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37209/31/DGUP)

M. MOUNIEN.- Ce rapport est proposé par Madame GARINO, en charge de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion. Elle concerne également l'attribution de subventions à des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion et l'intégration. C'est une deuxième répartition des crédits pour 2021.

Sur notre secteur, une seule association est concernée. C'est l'association Saint-Vincent, pour un montant de 3 500 euros. Cette association s'occupe des personnes en précarité, et les accompagne.

Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Des interventions ? (*Pas d'intervention.*)

Nous allons voter le rapport.

(*Le rapport est adopté à l'unanimité.*)

Je ne sais pas s'il y a beaucoup de délégations qui sont aussi importantes que la solidarité parce que ce serait faire affront à tous les autres qui travaillent sur d'autres sujets. Mais, celle-là nous tient particulièrement à cœur parce que notre ville, y compris dans notre secteur, a besoin d'avoir un adjoint « solidarité » qui soit présent et vigilant. Vous êtes également, il faut le mentionner, un adjoint qui travaille, un adjoint qui est conseiller métropolitain, un adjoint qui a décidé de s'engager dans notre secteur sans rémunération parce que

c'est un sujet qui vous tenait à cœur. Vous êtes très présent, notamment dans l'encadrement des collectes solidaires que vous avez suivies depuis de nombreux mois, depuis un an. Vous avez été à leurs côtés. Vous avez été aux côtés des associations, des citoyennes et citoyens du 6,8 notamment ceux qui réalisent tous les samedis des collectes. Vous êtes présent et nous vous en remercions parce que les habitants ont besoin de personnes comme vous.

Merci, Monsieur MOUNIEN.

(Applaudissements)

M. MOUNIEN.- Merci beaucoup. Un peu comme tout le monde, je tiens à remercier mes collègues parce que c'est une force essentielle, un travail de groupe et il y a une osmose entre toutes ces personnes. C'est essentiel aussi pour travailler. C'est important et je veux remercier aussi les services qui font un travail important, ils nous épaulent tous les jours. Je les remercie également.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Il me semble que nous pouvons déclarer la séance de ce Conseil d'Arrondissements terminée. Merci à toutes et tous. Rendez-vous le 28 septembre pour notre prochain Conseil d'Arrondissements, après une période de vacances bien méritée pour tout le monde.

Bonnes vacances à toutes et tous !

La séance est levée à 20 h 20.